



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA NIEVRE

Sécurité publique

Sécurité sanitaire

Aménagement du territoire

**Habitat et
santé**

Égalité entre les hommes et les femmes

Développement économique et emploi

Rapport d'activité des services de l'État dans la Nièvre 2012

Installations

Classées

Qualité des aliments

Rénovation urbaine

Politique de la ville

Alimentation en eau potable

Vie associative

Emplois d'avenir

Le logement

Intercommunalité *La politique culturelle*

Immigration

Internats d'excellence

Pôles d'excellence rurale

Titre de séjour

Prévention de la délinquance

Qualité architecturale

Anciens Combattants

Police et protection de l'eau

Mutualisations des ressources des services de l'État

Culture

Solidarité

Maisons de santé

Sécurité routière

Télé-procédures

Éducation

Emploi des jeunes et des publics en

Agriculture

Forêt

scolaire

difficulté

Finances publiques

Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Éolien

Services à la personne (SAP)

Acquisition de la nationalité française

Service civique

Élèves en difficulté

Relais de services publics (RSP)

Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes

Mines et Carrières

Développement durable

Sport

Santé publique

Maladies animales

La @ administration

40, rue de la Préfecture
58026 NEVERS CEDEX

site internet : www.nievre.gouv.fr

Rapport d'activité des services de l'État dans la Nièvre 2012

Le mot de la Préfète de la Nièvre

Par son rapport d'activité, l'État informe le Conseil Général de l'action de ses services territoriaux dans le département. Cette obligation législative (article L.3121-26 du code général des collectivités territoriales) s'inscrit directement dans les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 qui dispose, dans son article 15, que « la Société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ».

La présentation de ce rapport 2012 a été axée autour des priorités d'action de l'État et de ses missions répondant le plus directement aux préoccupations quotidiennes de nos concitoyens. Il traduit également l'engagement au quotidien des fonctionnaires de l'État et leur dévouement constant au service public.

La sécurité et la prévention à tous les niveaux (Sécurité des biens et des personnes, sécurité routière, sécurité alimentaire, protection des sites, sécurité de l'habitat, respect de l'Etat de droit) sont une constance de la priorité des services de l'État dans le département.

Ce rapport montre que les services de l'État sont toujours présents et mobilisés, en partenariat avec tous les acteurs concernés, pour apporter, autant faire ce peut, des réponses à la rudesse de la situation économique et sociale du département. Les mesures de soutien à l'emploi, les actions en faveur des entreprises en difficulté, la reconversion des territoires touchés par les restructurations et les licenciements, le soutien à l'agriculture et le développement de maisons de santé face à la désertification médicale en témoignent.

L'étendue du territoire du département, avec ses forêts, son patrimoine culturel et touristique, le savoir-faire de sa population constituent des richesses d'avenir que les entrepreneurs économiques et les collectivités peuvent contribuer à valoriser. L'État dans ce contexte dispose des moyens d'accompagner toutes ces initiatives.

Michèle KIRRY

Préfète de la Nièvre

Sommaire

I - Sécurité.....	4
<i>Sécurité publique : la Nièvre connaît les mêmes difficultés que le reste du territoire</i>	<i>4</i>
<i>La sécurité routière.....</i>	<i>5</i>
<i>La politique de l'immigration.....</i>	<i>6</i>
<i>La prévention des risques.....</i>	<i>7</i>
II-Développement économique et aménagement du territoire.....	10
<i>Le développement économique</i>	<i>10</i>
<i>L'aménagement du territoire</i>	<i>11</i>
<i>L'économie agricole et forestière.....</i>	<i>13</i>
<i>La planification urbaine, les espaces protégés et la qualité architecturale</i>	<i>15</i>
III-Protection de l'environnement, cadre de vie et de l'habitat.....	16
<i>Protection des espaces naturels.....</i>	<i>16</i>
<i>Les installations classées ou soumises à déclaration et la protection animale</i>	<i>17</i>
<i>Les installations classées du tissu industriel.....</i>	<i>17</i>
<i>Habitat et santé.....</i>	<i>20</i>
IV-Cohésion sociale.....	21
<i>La situation de l'emploi dans la Nièvre - 2012.....</i>	<i>21</i>
<i>L'accompagnement vers l'emploi des jeunes et des publics en difficulté</i>	<i>22</i>
<i>Le logement.....</i>	<i>25</i>
<i>La lutte contre les discriminations.....</i>	<i>26</i>
<i>La rénovation urbaine et la politique de la ville.....</i>	<i>27</i>
V-Services aux citoyens et modernisation des services de l'État.....	29
<i>L'état exemplaire.....</i>	<i>29</i>
<i>Les services rendus par les services de l'État au citoyen</i>	<i>30</i>
VI-Relations avec les collectivités locales et finances publiques.....	35
<i>Intercommunalité.....</i>	<i>35</i>
<i>Finances publiques.....</i>	<i>36</i>
VII-Éducation, jeunesse et sports, culture.....	39
<i>L'éducation scolaire.....</i>	<i>39</i>
<i>Les initiatives en faveur de la jeunesse.....</i>	<i>41</i>
<i>La politique culturelle.....</i>	<i>43</i>
VIII-Santé publique et sécurité sanitaire.....	48
<i>Les actions de santé publique.....</i>	<i>48</i>
<i>Les actions de sécurité sanitaire.....</i>	<i>49</i>
<i>La gestion des risques sanitaires liés à l'eau.....</i>	<i>50</i>
<i>Gestion des risques sanitaires.....</i>	<i>51</i>
IX-Organisation territoriale de l'État dans la Nièvre.....	54

I - Sécurité

Sécurité publique : la Nièvre connaît les mêmes difficultés que le reste du territoire

Sécurité publique

En 2012, la délinquance a légèrement augmenté de 8,31 %. Le nombre des infractions constatées était de 6415 faits contre 5928 faits en 2011. Malgré ce constat, la tendance est à la baisse continue depuis quelques années. Ainsi en est-il de la délinquance générale sur la ville de Nevers : elle diminue de 7,26 % en 2012, ce qui, en cumulé, représente une baisse de 46 % des faits constatés sur 7 ans.

Jusqu'à présent relativement préservée en matière de délinquance, la Nièvre a connu en 2012 les mêmes difficultés que le reste du territoire :

- une augmentation importante du nombre de cambriolages, les résidences principales étant les plus touchées : 1 066 cambriolages soit 262 de plus qu'en 2011 (+32,6 %). Cette hausse est particulièrement importante en zone gendarmerie (+42,2 %) ;
- des comportements exacerbés : les forces de l'ordre constatent une recrudescence de la violence causée, en grande partie, par l'accroissement de l'alcoolémie et l'usage des stupéfiants ;
- des vols à main armée : 4 se sont déroulés en 2012, 2 en zone police et 2 en zone gendarmerie ;
- une délinquance qui se diversifie : outre la délinquance locale déjà connue, les forces de l'ordre sont maintenant confrontées à une forte délinquance itinérante venant de la région parisienne, des départements voisins mais aussi, fait nouveau, des pays de l'Est.

Par ailleurs, l'année 2012 se caractérise par une baisse du nombre des infractions révélées par l'action des services avec 679 faits en 2012 contre 798 en 2011 soit - 14,9 %. Ces infractions ne donnent pas lieu à dépôt de plainte (stupéfiants...) mais s'ajoutent à la délinquance générale.

Pour répondre à cette situation, un groupe d'enquête et de lutte anti-cambriolage (GELAC) au sein de la gendarmerie a été créé. La présence des forces de l'ordre en 2012 a été renforcée sur le terrain avec des horaires adaptés et diversifiés en journée, pour lutter contre les cambriolages des résidences principales, et en fin d'après-midi, pour sécuriser les commerces aux heures de fermeture.

Perspective 2013 :

- la lutte contre les cambriolages reste la priorité pour le département notamment en zone gendarmerie. Dans ce cadre, et pour tirer les enseignements de l'année 2012, le Groupe d'Enquête et de Lutte Anti Cambriolage (GELAC) de la gendarmerie a été réorganisé et étoffé. En outre, une centaine de gendarmes va être formée dans les mois à venir pour devenir des techniciens en identification criminelle « de proximité ». La coordination de la cellule anti-cambriolage police-gendarmerie a été renforcée dès le mois de janvier avec des réunions hebdomadaires.
- la prévention contre les cambriolages reste également une priorité. Les actions de communication autour de l'opération « tranquillité-vacances » sont bien installées. Elles seront poursuivies et amplifiées au profit de publics ciblés : les seniors et les commerçants.
- l'amélioration de la synergie entre les services de l'État mais également avec les partenaires associés sera amplifiée : des actions sont déjà menées dans la lutte contre les stupéfiants (opérations avec la brigade cynophile). Ces opérations vont se poursuivre au travers d'échanges avec les personnels de santé des établissements scolaires. Il s'agira également de renforcer la collaboration avec l'Ordre des médecins et des pharmaciens et avec le Conseil Général.

Comme sur le plan national, mais dans une moindre mesure, **les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en augmentation** (+5,23 % dans la Nièvre, soit une augmentation de 49 faits répertoriés).

Si les violences intrafamiliales restent stables à Nevers et sont en diminution sur le reste du département, elles restent encore trop nombreuses : 259 faits ont été constatés en 2012 et la quasi-totalité des faits commis dans la sphère familiale l'est sur fond d'alcool. Le 22 janvier 2013, a été signé un protocole de lutte contre les violences faites aux femmes. Il s'agit, dans ce cadre, d'améliorer, dès 2013, la coordination entre tous les partenaires afin de définir une stratégie commune.

La prévention de la délinquance : la nécessité de renouveler le partenariat

Le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD), créé en mars 2007 pour favoriser le développement des politiques globales de prévention de la délinquance, a été utilisé en 2012 à hauteur de 50 000 € qui ont été répartis sur 5 projets.

La prévention de la délinquance ne peut aboutir qu'avec la mobilisation de l'ensemble des partenaires et en particulier avec la pérennisation du partenariat entre les villes et les institutions de l'État existant au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). A titre d'exemple :

- réactivation d'un CLSPD à Château Chinon,
- organisation des JHADES (Journées Harcèlement, Addictions, Dépendances, Education, Solutions) à Cosne et Clamecy dans le cadre des CL(I)SPD
- partenariat satisfaisant entre la ville de Nevers et la préfecture, notamment avec la mise en place d'un groupe de travail sur la lutte et la prévention des conduites addictives.

Perspectives 2013 : à compter de 2013, le FIPD financera toutes les actions de prévention de la délinquance. Aussi, les volets « prévention de la délinquance » des CUCS sont désormais financés sur le FIPD et non plus sur les crédits « politique de la ville ».

Il est apparu nécessaire, après 5 années de fonctionnement du FIPD, de refondre la stratégie en matière de prévention de la délinquance. Un groupe de travail associant les services de l'État sera mis en place afin de suivre les actions financées ou qui devraient être financées par le FIPD, et selon les besoins identifiés par tous. L'élaboration de cette stratégie ne pourra se faire sans les associations et les collectivités parties prenantes.

La sécurité routière

	Accidents			Tués			Blessés		
	2011	2012	évolution	2011	2012	évolution	2011	2012	évolution
police	104	75	-29	3	0	-3	111	91	-20
gendarmerie	83	108	+25	22	17	-5	100	139	+39
TOTAL	187	183	-4 (-2%)	25	17	-8 (-32%)	211	230	+19 (+9%)

En 2012, 183 accidents corporels ont fait 230 blessés (dont 127 hospitalisés plus de 24 heures). Parmi ces accidents, 16 ont provoqué le décès de 17 personnes.

Concernant les accidents mortels, 50 % se sont produits avec des véhicules seuls (8 sur 16). Les principales causes relevées sont les refus de priorité dans 9 accidents, suivis de la vitesse non adaptée dans 5 accidents et d'un comportement addictif avec 2 accidents.

Bilan de l'année 2012 :

- nombre d'accidents en baisse de 2 %
- progression du nombre de blessés de 9%
- diminution du nombre de tués de 32%
- augmentation des accidents survenus en rase campagne
- 59 % des tués ont plus de 60 ans, c'est la première année qu'une telle proportion de seniors parmi les tués est observée.

Sur l'ensemble des accidents corporels, l'alcool et la vitesse restent les principaux facteurs déclenchant, notamment pour les plus graves. Les fautes de comportement et de non respect du code de la route : non port de la ceinture, non respect des priorités... ont également une large part dans les causes d'accident.

Pour ce qui est de la typologie des victimes, on observe une hausse modérée des usagers de véhicules légers au bénéfice des piétons et cyclistes. Par contre on constate une sur-représentation des + de 60 ans (16 % des accidents en 2012 contre 10 % en 2011) au bénéfice des jeunes de - 25 ans (38 % en 2012 contre 43 % en 2011).

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)

Au-delà des mesures répressives mises en place pour assurer la sécurité des usagers sur la route, de nombreuses actions préventives permettent d'informer et sensibiliser l'ensemble des usagers tout au long de l'année. Une large communication permet également aux médias de relayer l'ensemble des actions et messages de la sécurité routière. 300 messages radios ont été diffusés et plusieurs émissions ou interviews ont été réalisées. 384 articles sont parus dans la presse dont une majorité pour la couverture d'actions de sensibilisation.

En complément de cette communication générale, environ 35 000 personnes ont été directement sensibilisées en 2012 par une cinquantaine d'actions de terrain conduites par la coordination sécurité routière et l'ensemble des partenaires œuvrant pour la sécurité routière (autres services de l'État, associations, collectivités...). En outre, une action de communication innovante et unique en France a été menée en 2012 avec la création d'un camion aux couleurs de la sécurité routière qui sillonne les routes du département et est présent sur plusieurs actions pour sensibiliser les usagers aux angles morts.

L'État se devant d'être exemplaire en matière de sécurité, il dispose depuis plusieurs années d'un plan de prévention aux risques routiers interne aux services et propose des sessions de formation à la conduite durable (éco-conduite) à ses agents.

Perspectives 2013, le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDSAR) comportera plusieurs actions d'envergure répondant aux enjeux locaux (alcool et addictions, vitesse, 2 roues motorisées, jeunes, seniors) dans la continuité de celles réalisées en 2012.

Des actions ciblées en milieu scolaire, à destination des retraités, des motards... ou à l'occasion d'événements « grand public » (Tour du Nivernais Morvan, Foire Exposition de Nevers, ...), permettront de toucher tous les publics concernés par les enjeux de sécurité routière dans le département.

La politique de l'immigration

Le bilan statistique de l'année 2012 en matière de politique de l'immigration suit la tendance de l'année qui vient de s'écouler et est conforme à la politique migratoire du ministère. 8 367 personnes ont été accueillies en 2012 à la préfecture (hors demande d'asile) alors que 7 949 étaient reçues en 2011. Cette augmentation s'explique par la réinternalisation au 1^{er} octobre 2012 de l'accueil des ressortissants étrangers au guichet de la préfecture, compte tenu de la mise en place du système de prises d'empreintes. 3 473 titres de séjour ont été délivrés contre 3 307 titres en 2011, soit une augmentation de 5,02 %.

L'asile

58 demandeurs d'asile primo arrivants ont été accueillis à la préfecture contre 70 en 2011. Il convient d'ajouter à ce nombre 20 ressortissants primo arrivants qui ont été hébergés dans la Nièvre à la demande de la préfecture de la Côte d'Or.

2012 est la quatrième année de la mise en œuvre de la régionalisation de la demande d'asile. Ainsi, la préfecture de région est ainsi devenue l'unique point d'entrée pour les primo demandeurs d'asile. Tous les demandeurs d'asile qui arrivent en préfecture sont envoyés en préfecture de région avec un rendez-vous et reviennent dans le département en cas de domiciliation dans la Nièvre pour le suivi de leur dossier.

Le nombre total de personnes accueillies au guichet asile de la préfecture de la Nièvre (490 personnes, y compris les primo arrivants) est en hausse par rapport à 2011 (465 personnes) soit 25 personnes reçues en plus. La réinternalisation n'a pas eu d'incidences sur le nombre de personnes reçues au titre de l'asile.

En effet, la délivrance des récépissés dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile de Clamecy et Chantenay-Saint-Imbert s'effectue toujours par voie postale en accord avec les structures.

L'acquisition de la nationalité française

Depuis 2010, les préfetures ont pour mission de recevoir les déclarations de nationalité souscrites à raison du mariage avec un conjoint français et de les transmettre au ministère chargé des naturalisations pour instruction de la procédure d'enregistrement. Depuis le 1^{er} janvier 2012, tout étranger qui souscrit une déclaration ou dépose une demande de naturalisation/intégration doit justifier de son niveau de connaissance de la langue française par la production d'un diplôme ou d'une attestation.

Les cérémonies d'accueil dans la citoyenneté marquent l'aboutissement d'une longue procédure. Il revient notamment à l'autorité préfectorale de remettre les décrets de naturalisation. En 2012, la préfecture a organisé une cérémonie au cours de laquelle 55 récipiendaires ont obtenu la nationalité française contre 151 l'année précédente.

L'immigration irrégulière

La lutte contre l'immigration irrégulière constitue l'un des volets essentiels de la politique de contrôle des flux migratoires. Au cours de l'année 2012, 34 mesures ont été mises en œuvre au plan départemental. Sur ces 34 mesures, 22 personnes ont été reconduites en exécution d'une mesure de reconduite à la frontière (13) ou dans le cadre d'un départ volontaire (9).

La prévention des risques

221 des 312 communes du département sont concernées par un ou plusieurs risques majeurs (inondation, rupture de barrage, incident nucléaire, accident industriel, mouvement de terrain, transport de matière dangereuse, risque sismique).

L'information préventive sur les risques majeurs

L'information préventive sur les risques majeurs au profit des citoyens est une obligation légale instituée par l'article L125-2 du code de l'environnement. Le dossier départemental des risques majeurs ayant été approuvé par arrêté préfectoral du 23 décembre 2010, un porter-à-connaissance (PAC) doit être élaboré ou actualisé pour chacune des communes de la Nièvre concernées. Au cours de l'année 2011, 37 PAC ont été établis et notifiés aux maires des communes concernées. En 2012, une nouvelle maquette des dossiers de Transmission des informations au Maire (TIM : ex PAC) a été élaborée avec le Service interministériel de la défense et de la protection civiles (SIDPC).

Perspective 2013 : les 105 TIM restant seront élaborés et transmis aux communes courant 2013.

Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI)

Dans la Nièvre, 106 communes sont concernées par un PPRI prescrit. Les PPRI, couvrant les communes riveraines de la Loire, de l'Allier, de l'Yonne, de la Vriille, du Nohain, des rivières Nièvre, Garat et Guignon, sont approuvés (soit 95 communes).

Les PPRI des rivières Aron (Communes de Verneuil et Cercy-la-Tour) et Alène (commune de Luzy) sont en cours d'élaboration. Les études ont débuté en 2011 et les cartes d'aléas ont été validées en 2012.

40 diagnostics de réduction de la vulnérabilité de l'habitat aux inondations couvrant la plupart des cours d'eau concernés ont été réalisés. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de certains PPRI qui confèrent aux propriétaires l'obligation de réaliser des diagnostics ou des travaux de mise en conformité de leur habitation. Cette étude, outre la réalisation de diagnostics personnalisés aux propriétaires concernés, donne les éléments pour apprécier localement la réalité et les contraintes de la mise en œuvre des prescriptions des PPRI relatives à la réduction de la vulnérabilité de l'habitat.

Perspectives 2013 : approbation des PPRI des rivières Aron et Alène, révision des PPRI Loire inondations approuvés entre 2001 et 2003.

Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Trois sites industriels sont classés Seveso dans le département de la Nièvre. Les PPRT de l'entreprise Ardi implantée à Garchy et de l'entreprise Rhodia située à Clamecy sont approuvés tandis que celui de l'entreprise Totalgaz à Gimouille, prescrit le 10/03/2010 est en cours d'élaboration. Les études d'aléas et d'enjeux ont été réalisées et une réunion publique s'est tenue le 12/11/2012 afin de présenter la démarche aux riverains

Perspective 2013 : approbation du PPRT de Totalgaz à Gimouille,

Plan de Prévention des Risques naturels cavités souterraines

L'apparition d'un fontis en secteur urbanisé sur la commune d'Oudan en février 2009 a nécessité la prise des premières mesures d'urgence par les pouvoirs publics. Un arrêté de prescription lié à l'élaboration d'un PPR «cavités souterraines » a été signé par le Préfet le 17 septembre 2009. Les travaux de réalisation du PPR (élaboration des cartes d'aléas et recensement des enjeux) ont débuté en 2011. Les cartes d'aléas et d'enjeux ont été validées en 2012. Les travaux relatifs au zonage réglementaire et au règlement du PPR vont se poursuivre en 2013 pour une approbation prévue courant 2013.

La commune d'Oudan, devenue propriétaire et gestionnaire des terrains et bâtiments soumis au risque d'effondrement a opté pour la démolition des bâtiments. Les travaux de sécurisation et d'aménagement du site devraient débuter courant premier trimestre 2013, conformément au permis d'aménager délivré le 22/11/2012.

Le risque nucléaire

En application de la loi relative à la Transparence et à la Sécurité en matière Nucléaire (dite « loi TSN ») n°2006-686 du 13 juin 2006 et de sa circulaire d'application, le porter à connaissance (PAC) du risque nucléaire dans la zone des 2 km autour du CNPE de Belleville-sur-Loire a été transmis à la commune de Neuvy-sur-Loire en juin 2012. Ce PAC se compose de la caractérisation du risque (réalisée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire) et d'un diagnostic du territoire (réalisé par la DDT).

En complément, une réflexion a été engagée par la commune avec l'appui de la DDT afin d'intégrer au mieux ce porter à connaissance dans le PLU en cours de révision. Une réunion publique a été également tenue sous l'égide du sous-préfet de Cosne-sur-Loire en présence de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de la DDT.

La Directive 2007/60/EC du 23 octobre 2007 relative à la gestion du risque inondation dite "directive inondation"

Après la réalisation en 2011 de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation sur chaque grand bassin hydrographique, la seconde étape de mise en œuvre de la directive inondation a consisté à établir en septembre 2012 une liste des secteurs concentrant les plus forts enjeux exposés : les Territoires à Risque Important (TRI). Sur le bassin Loire-Bretagne, 22 TRI ont été retenus parmi lesquels figure le secteur de Nevers (seul TRI du département), composé des communes de Challuy, Coulanges-les-Nevers, Fourchambault, Marzy, Nevers et Sermoise-sur-Loire. Cette deuxième phase a fait l'objet d'une information à l'attention des maires concernés et du président de l'ADN courant juillet 2012.

Perspectives 2013 : des cartographies des risques, illustrant trois scénarios d'inondation (fréquent, moyen, extrême) seront réalisées courant 2013 pour chaque TRI retenu afin d'aboutir à des stratégies locales de gestion du risque d'inondation à horizon 2015.

Classement des digues intéressant la sécurité publique (ISP)

Aucun classement n'a été réalisé en 2012 sur l'axe Loire-Allier. Le travail d'inventaire des ouvrages de canaux qui devront être classés s'est poursuivi pour l'ensemble des canaux du département.

Les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Les PPBE tendent à prévenir les effets du bruit, à réduire, si besoin, les niveaux de bruit, ainsi qu'à protéger les zones de calme. Le PPBE du réseau routier national de la Nièvre a été adopté le 16 décembre 2010. Des travaux de résorption des points noirs du bruit ont été menés entre 2010 et 2012 sur les communes de La Charité-sur-Loire, Tresnay et Pousseaux. Des subventions pour un montant total de plus de 100 000 € ont été accordées aux particuliers concernés pour 18 logements.

Perspectives 2013 : les cartes de bruit stratégiques concernant les infrastructures routières de plus de 3 millions de véhicules par an qui ont été approuvées par arrêté préfectoral en 2012, vont permettre la mise à jour du plan de prévention du bruit dans l'environnement à échéance 2013,

Plans de sécurité sanitaire

En 2012, le plan iode et le plan blanc élargi, qui permet de mobiliser immédiatement les moyens de toute nature dont dispose un établissement de santé en cas d'afflux de patients ou de victimes ou pour faire face à une situation sanitaire exceptionnelle, ont été finalisés et validés par un arrêté préfectoral. Une importante mobilisation des agents des services a été demandée sur la rédaction du plan iode mais aussi lors des réunions d'avancement et de concertation sur l'avancement de ces plans avec les différents partenaires.

Plans de secours et exercices de sécurité civile

Le Centre opérationnel de défense a été activé deux fois : pour une alerte neige en février et pour l'accident dans l'entreprise APERAM à IMPHY en novembre qui a entraîné la mort de deux ouvriers.

Au cours de l'exercice 2012, 3 exercices ont été organisés : SATER (Plan de secours suite à un accident d'un aéronef) le 5 juin 2012, PPI RHODIA le 18 octobre, et l'exercice GRT Gaz le 14 novembre (participation SIDPC annulée en cours d'exercice en raison de l'accident dans l'entreprise APERAM).

Perspectives 2013 : approbation du plan nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) ; actualisation partielle des plans particuliers d'intervention RHODIA à Clamecy et TOTALGAZ à Gimouille.

La sécurité de la préfecture et des sous-préfectures

En application de la circulaire ministérielle du 19 mars 2012, un comité de pilotage a été mis en place et réuni 2 fois pour élaborer un plan de protection de la préfecture et des sous-préfectures. Les priorités validées en 2012 seront mises en œuvre à partir de 2013, sous réserve de l'obtention des crédits nécessaires : restriction des accès à partir du hall d'accueil et sécurisation de plusieurs bureaux.

Perspective 2013 : mise en œuvre du plan de sécurité de la préfecture.

II-Développement économique et aménagement du territoire

Le développement économique

Dynamisme des entreprises et restructurations

En 2012, le nombre d'immatriculations d'entreprises s'est élevé à 769 contre 822 en 2011, soit une diminution de 6,44 %. Parallèlement, le nombre de radiations est passé de 741 en 2011 à 695, soit une diminution de 6,20 %. Le solde entre les immatriculations et les radiations d'une année sur l'autre devient négatif (2011 : 81 et 2012 : 74).

Restructurations et dispositifs d'atténuation mis en place

Un fonds d'intervention pour la revitalisation des territoires (FIRT) a été mis en place fin 2006 dans l'optique d'optimiser les moyens financiers, humains et techniques des entreprises soumises à l'article L 1233-84 du code du travail et pour mieux accompagner la revitalisation des territoires affectés par des licenciements importants.

Au 31 décembre 2012, 8 entreprises ont signé une convention afin d'apporter leur contribution au fonds. 10 conventions ont été signées au total représentant 2 231 198 €. Globalement, le FIRT a permis d'accompagner la création de 334 emplois.

Contrat de sécurisation professionnelle

La mise en place du comité de pilotage du contrat de sécurisation professionnelle a eu lieu le 19 janvier 2012 dans la Nièvre. La composition de ce comité de pilotage (État, Conseil Régional de Bourgogne, Conseil Général, Pôle Emploi, Chambres Consulaires, MEDEF, 7 OPCA, des représentants de salariés et d'employeurs, les pays, le CIBC et la Boutique de Gestion) permet de mieux coordonner les dispositifs existants et de les mobiliser au plus près de l'intérêt des bénéficiaires.

La réunion mensuelle de ce comité de pilotage permet de suivre et d'évaluer la situation des adhérents, de repérer leurs difficultés afin de favoriser leur retour à l'emploi. Au 31 décembre 2012, sur 550 dossiers commandés par les entreprises, 371 personnes ont adhéré au dispositif. 117 formations ont été mises en œuvre et 152 retours à l'emploi effectués : 37 contrats à durée indéterminée (CDI), 69 contrats à durée déterminée (CDD), 30 contrats de travail temporaire (CTT) et 16 créations d'entreprise.

Chômage partiel

Lors de la grande conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012, le gouvernement a annoncé son souhait d'améliorer **le dispositif du chômage partiel spécifique**. Le 1^{er} octobre 2012, un groupe de travail réunissant l'État et les partenaires sociaux a acté certaines évolutions rapidement mises en œuvre.

Le décret n° 2012- 1271 du 19 novembre 2012 a ainsi rétabli l'autorisation administrative préalable à la mise en activité partielle qui avait été supprimée en mars de la même année. Mais c'est une refonte plus globale du dispositif qu'annonce l'Accord National Interprofessionnel (ANI) sur la sécurisation de l'emploi du 11 janvier 2013. L'accord prévoit en effet le lancement d'une négociation interprofessionnelle destinée à définir les conditions d'un nouveau régime unifié et simplifié.

Le chômage partiel spécifique en quelques chiffres : Le nombre d'heures consommées est en augmentation de 25,5% en 2012 (105 864 heures) par rapport à l'exercice 2011 (84 334 heures). 58 entreprises ont eu recours au chômage partiel en 2012 contre 41 en 2011. Si seulement deux entreprises issues du secteur automobile ont recouru au chômage partiel en 2012, cette aide a majoritairement bénéficié à ce secteur d'activité (près de 60%).

L'activité partielle longue durée (APLD) est un dispositif de chômage partiel complémentaire garantissant au salarié en chômage partiel le versement d'une indemnisation au moins égale à 75 % de sa rémunération brute, cette indemnité ne pouvant être inférieure à la rémunération mensuelle minimale.

Dans le même temps, l'entreprise s'engage à mettre en place des actions de formation et à ne pas licencier les salariés couverts par la convention signée avec l'État pendant une durée égale au double de celle de la convention. 6 conventions ont été conclues en 2012 concernant 1 535 salariés (3 conventions conclues en 2011 concernant 367 salariés)

Le chômage partiel pour congés payés est un dispositif d'aide au salarié embauché en cours d'année n'ayant pas acquis pendant la période de référence suffisamment de droits pour bénéficier de congés pendant les périodes de fermeture de l'entreprise. En 2012, 230 salariés embauchés ont bénéficié de cette aide pour 55 refus pour motif de travail pendant la période dite de référence (en 2011, 269 salariés en ont bénéficié pour 63 refus). Le recours au chômage partiel pour congés payés concerne toujours en grande partie le secteur du commerce de gros (une entreprise à fort recrutement) et le secteur du bâtiment.

Le soutien aux entreprises en difficultés et accélération des restitutions dues

Le rôle de soutien de l'état aux entreprises en difficultés dans la Nièvre ne s'est pas démenti en 2012 et se poursuivra en 2013. La commission des chefs de services de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) a examiné, en 2012, 26 nouveaux dossiers (294 emplois concernés). 21 plans (hors réexamens) ont été accordés.

En 2012, 61,9 millions d'euros ont été restitués aux entreprises de la Nièvre au titre de la TVA. La part des demandes de remboursements de crédit de TVA et de restitutions de trop versé d'impôt sur les sociétés devant être traitée dans un délai égal ou inférieur à 30 jours a atteint 94,92 %. 1 075 500 € ont également été versés à ces mêmes entreprises au titre du crédit d'impôt recherche.

L'aménagement du territoire

Actions de revitalisation du bassin de Cosne-Cours-sur-Loire

La cessation d'activité programmée complète d'Henkel en 2009, prévue pour janvier 2013, s'est traduite par la suppression de plus de 168 emplois. La mobilisation de tous les acteurs en charge des questions économiques - élus locaux, Adeb-Cosne, Fibre active, services de l'État, Chambre de Commerce et d'Industrie- a permis le rachat du site par la CCI et l'installation de nouvelles entreprises sur le site. Les travaux de dépollution du site (retrait des cuves enterrées et analyses de sols complémentaires) sont terminés.

A ce jour, huit implantations ont été accompagnées pour installer leur activité sur l'ancien site Henkel, avec la **création de 126 emplois**. Il s'agit des entreprises et des structures suivantes : EMD (Euro Média Diffusion), SYATEGIE, BIOCHEM CHEMOPHARMA France, Denwire Ropes, Plasticval, Graph 2000, INFA Bourgogne et d'une pépinière tertiaire d'entreprises. En outre, la CCI a recruté un ancien salarié d'HENKEL auquel a été confié la surveillance du site. D'autres candidatures à l'implantation d'activités sur ce site sont actuellement à l'étude.

Les restructurations de défense

Le plan local de redynamisation (PLR) bénéficie d'une enveloppe globale de 4 M€ :

- 3 M€ ont été affectés au volet du plan local de redynamisation de Château-Chinon, pour accompagner la création d'emplois et un volume d'activité directe au moins équivalente pour compenser la fermeture de l'Établissement de l'Impression de l'Armée de Terre (EIAT) et le Service des Ressortissants Résidant à l'Étranger (SRRE) qui ont fermé, respectivement fin 2009 et le 1er décembre 2011,
- 1 M€ a été orienté vers la réhabilitation du site de Fourchambault-Garchizy dans une démarche de maximisation des retombées économiques et de développement des emplois, suite à l'arrêt programmé des activités de la 15^{ème} Base de Soutien du Matériel de l'Armée de Terre (BSMAT) .

Les nouveaux délais de réalisation des projets du PLR « Château-Chinon », mis en place en 2012, permettent d'augurer des perspectives d'engagement de la totalité des crédits affectés à ce dispositif au cours des deux prochaines années. C'est pourquoi une prolongation de ce dispositif a été accordée afin de lui permettre de produire pleinement ses effets notamment la création des 90 emplois envisagés.

S'agissant du site de Fourchambault-Garchizy, Le PLR a été signé par l'ensemble des partenaires le 12 mars 2012 pour une durée de 3 ans. Son programme d'actions s'articule autour de 2 axes :

- faciliter la reconversion économique et la réhabilitation environnementale de l'emprise cédée par le Ministère de la défense,
- soutenir les projets favorisant la création, le maintien ou le développement d'emplois pérennes.

Le sous-comité « ressources humaines », qui examine les problèmes liés à la reconversion des personnels touchés par la mesure de restructuration, a été installé le 15 février 2010 et s'est réuni depuis à cinq reprises dont la dernière fois le 28 septembre 2012. Le travail des membres de ce sous-comité a permis de réduire considérablement le nombre de personnels civils à reclasser. Quant au sous-comité « accompagnement territorial », il s'est réuni la première fois le 17 décembre 2012 afin de faire un point précis sur l'avancement des différentes actions.

Les pôles d'excellence rurale

Les acteurs des territoires ruraux constituent un réservoir de croissance et de développement durable en vue d'accroître la capacité des territoires ruraux et de répondre aux besoins de la population dans le domaine des services au public. 4 dossiers nivernais ont été labellisés :

- le PER de la communauté de commune Puisaye Nivernaise dans le cadre « d'un pôle de services solidaires intergénérationnels », comprenant pour l'essentiel la construction d'un EHPAD de 67 lits (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et des équipements d'accueil de la petite enfance. Ces équipements ont été inaugurés en janvier 2012. S'agissant de la Maison cantonale des services, les travaux doivent débuter au cours du 2^{ème} semestre 2013 pour se terminer en 2014 ;
- le PER du Pays Nivernais Morvan intitulé « l'innovation numérique en milieu rural, vers un pays 2.0 » qui a pour objectif de favoriser le déploiement des TIC sur l'ensemble du Pays Nivernais-Morvan. Il englobe un volet culturel par la prise en compte de l'installation des galeries numériques, enjeu par ailleurs identifié au sein du PLR de Château-Chinon. Les études concernant les galeries numériques sont achevées et leur installation est en cours ;
- le PER de la communauté de communes des Grands Lacs du Morvan est destiné à parfaire l'attrait économique et touristique du territoire des Grands Lacs du Morvan, en intégrant un volet culturel dédié à la mémoire des enfants de l'assistance publique et aux nourrices du Morvan. L'année 2012 a été consacrée à la réalisation de ce projet ;
- le PER du pays Bourgogne Nivernaise (développement des activités tertiaires) consiste dans la création de 2 « maisons du développement économique » à Cosne et à Clamecy (services aux entreprises), dans l'installation de 8 télécentres sur tout le territoire et dans la construction d'un bâtiment sur Cosne-Cours-sur-Loire pouvant offrir des espaces de travail tertiaire (offre immobilière). Cette opération devrait être lancée en fin d'année 2013.

Volet territorial du CPER Bourgogne

L'année 2012 a été marquée par une programmation soutenue de tous les contrats de pays ou de territoire. Le rythme de consommation des crédits est différent selon les territoires. Les comités locaux d'engagement des partenaires (CLEP) se sont réunis régulièrement pour permettre une programmation progressive des opérations.

Pays concerné	Engagement de l'État (FNADT)	Engagement au 31 décembre 2012 (FNADT)
Nevers sud Nivernais	2 227 458 €	1 615 065 € (72,50 %)
Agglomération de Nevers	1 480 000 €	1 057 600 € (71,45 %)
Bourgogne Nivernaise	1 212 500 €	592 369 € (48,85 %)
Nivernais Morvan	1 890 000 €	1 584 187 € (83,81 %)
Total	6 809 958 €	4 849 221 € (71,20 %)

Les fonds européens : FEDER

Le comité de concertation départementale des fonds européens, instance préalable au comité régional de programmation unique s'est réuni 2 fois durant l'année 2012. Huit dossiers ont été programmés en 2012 au titre du FEDER :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	FEDER attribué
Association Réservoir - régie interquartiers	Construction et aménagement de locaux (en partenariat avec l'association "épicerie solidaire")	239 743 €
Commune de Magny-Cours	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire	138 200 €
SCCV GECO domaine de Noé	Construction d'une résidence de tourisme classée à Chevroches "le domaine de Noé"	300 000 € (avec réserves)
Communauté de communes des grands lacs du Morvan	Création de la maison des Grands Lacs du Morvan	215 987,14 €
Bibracte EPCC	Réorganisation complète de l'exposition permanente du musée	500 000 €
Communauté de Communes des Portes du Morvan	Création d'une galerie numérique à la maison de la mémoire de Dun-les-Places	18 354 €
Bibracte EPCC	Création d'une galerie numérique dans le musée de Bibracte	36 022,92 €
Communauté de Communes des Grands Lacs du Morvan	Création d'une galerie numérique à la maison des enfants de l'assistance publique et des nourrices	37 652 €
Total		1 485 959,06 €

D'autres dossiers sont en cours d'instruction et leur programmation est envisagée sur 2013. Ils concernent le développement économique, le rayonnement culturel et le développement touristique. L'année 2012 a été marquée par les premières phases de négociation du prochain programme 2014-2020.

Gestion des Voies navigables (Voies navigables de France)

La certification du service **ISO 14001** sur l'optimisation de la gestion quantitative de la ressource en eau du canal latéral à la Loire et du canal de Roanne à Digoin a été renouvelée en septembre. La démarche d'extension de cette certification sur les canaux de Briare et du Loing s'est poursuivie avec l'établissement des états initiaux et la mise en œuvre d'instructions techniques auprès des agents. L'étude de rétablissement de la continuité écologique sur les rivières Abron et Acolin à Avriil-sur-Loire s'est poursuivie.

Travaux sur les canaux	
Canal latéral à la Loire	Canal du Nivernais
- Remplacement des portes amont de l'Abron à AVRIL SUR LOIRE	-Réfection totale du pont à balancier bois de DIROL
- Travaux de maçonnerie sur l'écluse de l'Abron, réfection complète du radier	-travaux de maçonnerie et d'étanchéité écluses des jeux à CLAMECY
-Travaux de battage de palplanches sur le bief d'Uxeloup	-Remise en état complète de la maison éclusière 33VS à DIROL
	-Travaux de construction d'un hangar à usage de garage au centre d'exploitation de CLAMECY

L'économie agricole et forestière

Les emplois agricoles représentent 5 % des actifs du département contre 3 % au niveau national soit 5 640 actifs. Sur la base des déclarations PAC, le nombre d'exploitations agricoles se situe aux alentours de 2 820. La surface agricole utile moyenne d'une exploitation nivernaise est de 141 ha. Le cheptel bovin s'élève à 364 000 têtes et le cheptel ovin à 86 600 têtes. Les céréales représentent 91 620 ha, les oléagineux 32 840 ha et les protéagineux 2 270 ha. L'essentiel des surfaces en vigne (1 490 ha) est classé AOC et la production vinicole s'élève à 86 000 hl.

En 2012, la Nièvre a été retenue par le ministère de l'agriculture pour passer en « zéro papier » et télédéclarer l'ensemble des aides ; un accueil délocalisé sur 6 sites pendant 2 semaines a été mis en place par les services de la DDT pour accompagner les exploitants dans la déclaration de leur dossier surface. 307 dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter dont 32 en concurrence ont été instruits. 38 agréments ont été donnés pour l'installation de jeunes agriculteurs. Une moyenne de 16 613 € a été

versée pour chaque installation. La télé-déclaration PMTVA (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes) a concerné 100 % des déclarants et la télé-déclaration des aides surface 99,9 %.

Les calamités agricoles « gel de printemps 2012 »

La Nièvre a été reconnue par le comité national de l'assurance en agriculture des calamités agricoles au titre du gel sur semences de chêne, sur pépinières, en arboriculture, et pour le gel des sapins de Noël.

Vers une agriculture respectueuse de l'environnement

Les mesures agro-environnementales territorialisées ont concerné :

- 210 dossiers pour un montant global de 1 356 347 € d'engagement sur 5 ans,
- 53 dossiers de mise aux normes des bâtiments d'élevage ont été engagés pour 1 560 000 € ;
- 47 dossiers d'aide à la conversion à l'agriculture biologique ont été déposés en 2012 soit 371 000 € d'aides annuelles.
- 33 dossiers ont été retenus au titre du plan végétal pour l'environnement permettant l'engagement de 223 000 € ;
- 12 dossiers ont été déposés et retenus au titre du plan de performance énergétique pour un montant global de 122 000 € ;
- 5 nouveaux dossiers concernant la mise aux normes des bâtiments pour les truies gestantes ont été instruits, correspondant à 105 000 € d'aides.

Les aides versées au secteur agricole

Un total de 110 M€ d'aides agricoles a été versé en 2012 au titre des demandes 2012, le solde de la PMTVA (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes) sera versé au cours du 1er semestre 2013. Les principales aides sont les suivantes :

- le droit à paiement unique a généré 77 M€ d'aides (2 820 dossiers) ;
- la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes a concerné 1 862 dossiers correspondant à 16,6 M€ d'aides ;
- l'indemnité compensatrice de handicap naturel a fait l'objet de 1 552 dossiers déposés pour un montant global de 6,3 M€ ;
- l'aide aux ovins et caprins : 350 éleveurs ovins et 27 éleveurs caprins ont bénéficié d'une aide totale de 1,1 M€.

La politique forestière

La mise en œuvre de la politique forestière de l'État se décompose en deux grands axes : l'application de la réglementation et les aides aux investissements forestiers dans le cadre du plan de développement rural hexagonal (PDRH). Les actions réalisées en 2012 ont porté sur le contrôle des documents de gestion et des dossiers fiscaux (mutation et Impôt de Solidarité sur la Fortune) soit 97 dossiers. En matière de défrichement, 13 demandes ont été enregistrées. Les dossiers autorisés représentent une surface de 25,5 ha. S'agissant des aides aux investissements forestiers, 16 dossiers ont pu être engagés pour 432 547,23 € de subvention.

Le « Bois Énergie »

Le département de la Nièvre voit depuis 3 ans se développer des projets liés à la valorisation de la ressource forestière, très présente localement : sciage, combustion biomasse, cogénération, fabrication de pellets de bois. Ces projets, susceptibles de générer de l'activité économique, font l'objet d'un encadrement strict de leurs effets sur l'environnement, notamment par le biais des procédures ICPE, instruites par la DREAL.

Le projet **BIOSYLVA** sur la commune de Cosne-Cours-Sur-Loire concerne la création d'une unité de production de granulés de bois compressés (pellets) d'une capacité d'environ 80 000 tonnes/an. L'opération est soutenue, notamment financièrement, par la coopérative forestière UNISYLVA, deuxième coopérative forestière de France, qui gère plus de 350 000 ha de forêts de feuillus en Auvergne, Bourgogne, Centre et Limousin. Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter a été déposé à la préfecture le 3 octobre 2011, et jugé recevable par l'inspection des installations classées le 10 novembre 2011. L'avis de l'Autorité Environnementale a été signé le 12 décembre 2011. L'arrêté d'autorisation concernant ce projet a été notifié le 6 juillet 2012. Le site est, actuellement, en cours d'aménagement.

Le projet **ERSCIA** sur la commune de Sardy les Epiry concerne la création d'une scierie avec cogénération et d'une zone d'activité sur une centaine d'ha. L'installation projetée de débiter environ 500 000 m³ de grumes par an pour produire du bois scié et des pellets de bois (bio-combustible pour chaudières particulières). Les écorces de bois ainsi que des déchets de bois collectés seront brûlés. La chaleur produite alimentera une unité de cogénération de 12 MW électriques rendus au réseau et de 54 MW

thermiques qui permettront de sécher les produits finis (bois scié et pellets de bois). Le site sera également raccordé à la voie ferrée Cercy la Tour – Corbigny. Suite à l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) émis en mars 2012, l'arrêté préfectoral d'autorisation ICPE a été signé le 19 avril 2012. Le projet fait actuellement l'objet de recours devant les juridictions administratives sur le volet biodiversité.

Équilibre entre les différentes formes de commerce

En 2012, la commission départementale d'aménagement commercial s'est réunie à deux reprises. Elle a examiné 3 dossiers de commerces de détail représentant 1 845,50 m². Les demandes autorisées portaient sur l'extension d'un ensemble commercial sur l'agglomération de Decize et l'extension d'un commerce à Nevers. La commission nationale d'aménagement commerciale a autorisé la modification de la nature de vente de deux cellules commerciales à Cosne sur Loire pour une surface de 730,50 m².

S'agissant du commerce de proximité, 8 dossiers ont été déposés au titre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC). Un seul dossier déposé en 2011 a fait l'objet d'une décision d'attribution de subvention pour un montant total de 7 090 € en 2012.

La planification urbaine, les espaces protégés et la qualité architecturale

La planification urbaine

97 communes disposent d'un document d'urbanisme opposable (plan d'occupation des sols, plan local d'urbanisme, carte communale), soit : 31 % des 312 communes et 75 % de la population nivernaise. La Nièvre compte 68 plans d'occupation des sols (POS) et plans locaux d'urbanisme (PLU) dont 1 PLU intercommunal auxquels s'ajoutent 29 cartes communales.

56 communes ont prescrit l'élaboration d'un premier document d'urbanisme (33 PLU

dont 3 PLU intercommunaux regroupant 6 communes pour le premier, 7 communes pour le deuxième et 3 communes pour le dernier, et 23 cartes communales). Lorsque ces documents seront approuvés, 153 communes seront couvertes par un document d'urbanisme (49 % des 312 communes et 86 % de la population nivernaise).

Afin d'inciter les structures intercommunales à se doter d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) élargi aux dimensions habitat et déplacements conformément aux dispositions de la loi « Grenelle 2 », l'État a renouvelé en 2012 l'appel à projets PLUi. Le dossier de candidature présenté par la communauté de communes du Sud Morvan, motivé par la DDT, a reçu un avis favorable conduisant à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 50 000 €.

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Grand Nevers (arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2010), a vu son périmètre élargi aux communes de St Pierre le Moutier et de Langeron par arrêté préfectoral du 27 janvier 2012, portant ainsi le nombre de communes adhérentes à 49 réparties sur la communauté d'agglomération de Nevers et cinq communautés de communes.

Les espaces protégés et la qualité architecturale

Le service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Nièvre (STAP) participe aux opérations d'aménagement urbain et de planification, notamment pour la prise en considération du patrimoine bâti, la qualité architecturale des constructions et le développement équilibré et harmonieux des territoires. Dans le cadre du code de l'urbanisme et du code du patrimoine, l'Architecte des Bâtiments de France est consulté pour toute autorisation de travaux en espace protégé : 983 dossiers ont été instruits en 2012 dont 61 refus soit 6,2 %.

Perspectives 2013 : poursuivre la sensibilisation, l'information des élus et du public au sujet de la qualité d'aménagement du territoire, de la promotion de la valeur des patrimoines bâtis et naturels ; assurer l'accompagnement technique et le suivi des documents d'urbanisme (volets patrimoniaux et paysagers) PADD, SCOT, PLU, secteur sauvegardé ; maintenir et préserver les sites remarquables en concertation avec la DREAL (Inspecteur des sites) ; sensibiliser aux bonnes pratiques de développement durable et d'énergies renouvelables.

III-Protection de l'environnement, cadre de vie et de l'habitat

Protection des espaces naturels

Natura 2000

Sur les 25 sites (Directive Habitats et Oiseaux confondus) recensés sur le territoire de la Nièvre, 21 sites ont un DOCOB approuvé (dont 19 sont validés par arrêté préfectoral). Les 4 sites restants ont un document en cours d'élaboration. Sur les sites pour lesquels le document d'objectifs a été approuvé, la mise en œuvre des DOCOB a abouti à la mise en place de mesures agro-environnementales sur l'axe Loire Allier et dans le Morvan. De plus, l'année 2012 a été marquée par la signature de 2 nouveaux contrats : 1 contrat non agricole-non forestier sur l'axe Loire-Allier, 1 contrat forestier au sein du PNRM. Concernant la mise en place des évaluations des incidences, la première liste locale est en application depuis le 1^{er} Octobre 2011. La deuxième liste locale a fait l'objet d'un certain nombre de réunions thématiques. Elle a été présentée au comité départemental Natura 2000 et à la CDNPS en novembre 2012.

Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

Le premier arrêté préfectoral régularisant une ISDI a été pris pour la Communauté de communes Val du Saouzay

Police et protection de l'eau

Le plan de contrôle commun aux polices de l'eau et de la nature 2012-2014 a été approuvé en MISEN (mission inter-services de l'eau et de la nature) stratégique, le 28 février 2012. 1 565 jours de contrôle ont été réalisés. Pour la police de l'eau, cela représente 540 contrôles administratifs dont seulement 44 se sont révélés non conformes. Pour la police de la nature, 230 infractions ont été relevées, au travers de 89 PV de constatation.

Contrat de rivière Bourgogne Nivernaise côté Loire

Les masses d'eau des bassins versants de la Vrille, du Nohain et du Mazou présentent actuellement un état de dégradation ne permettant pas de les qualifier de «masses d'eau en bon état» au sens de la directive cadre sur l'eau. Conformément à cette directive européenne et aux possibilités de dérogation qu'elle prévoit, l'objectif est de ramener ces masses d'eau à un niveau de "bon état" au plus tard en 2027. C'est pourquoi a été initiée en 2010 une démarche visant à réaliser un diagnostic territorial sur la qualité des eaux de consommation humaine et des milieux aquatiques sur ces bassins versants. Ce diagnostic concerne 64 communes. Il constitue un préalable obligatoire à la signature d'un contrat de rivière pour ces trois bassins versants. Le contrat de rivière représente un outil qui permet de rassembler tous les acteurs concernés, de hiérarchiser les actions pour optimiser les dépenses, d'assurer le suivi et l'animation d'un programme d'actions structuré et de mobiliser subventions et partenaires financiers. Le Pays Bourgogne Nivernaise a souhaité porter la démarche de diagnostic et le COPIL de lancement de la démarche s'est tenu le 20 octobre 2011. Un agent a été recruté par le Pays Bourgogne Nivernaise en mai 2012 pour réaliser le diagnostic territorial.

Mise en service de la station de traitement de Tracy-sur-Loire

La station de traitement vini-viticole de Tracy-sur-Loire a été mise en service pour les vendanges 2012. Ce projet, issu de la réflexion globale pour la gestion de la qualité de l'eau sur le secteur nord ouest du département, permet de traiter les effluents de la quasi totalité des viticulteurs de la zone AOC Pouilly/Loire-Pouilly Fumé.

La mise en service de cette station permet de grouper les rejets professionnels des viticulteurs, de les traiter de façon homogène et donc d'améliorer significativement la qualité du rejet au milieu naturel.

A noter que les viticulteurs non adhérents à la station se sont également équipés d'installations permettant d'améliorer le traitement de leurs effluents.

Les installations classées ou soumises à déclaration et la protection animale

La protection de l'environnement nécessite de vérifier et contrôler le respect des exigences réglementaires relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et répond au double objectif de constater la conformité aux normes et de rechercher les non-conformités pour un relevé éventuel des infractions.

L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement revêt plusieurs aspects : examens documentaires, vérifications des installations et du fonctionnement. La fréquence des inspections sur site est déterminée sur la base des priorités nationales, selon une analyse de risques, tenant compte notamment des autorisations administratives délivrées ou sollicitées, de l'activité, ainsi que des antécédents de l'établissement, voire des plaintes reçues.

Le bilan des inspections relevant de la protection et de la sécurité sanitaire animale s'établit comme suit :

Nature	Nb	Inspections	Nature	Nb	Inspections
Élevages de volailles	52	8	Élevage de poulets de chair	6	3
Élevages de bovins	2400	24	Surveillance Influenza aviaire	5	5
Élevages de veaux	1	1	Établissements gérant des animaux domestiques	13	13
Elevage de petits ruminants	1500	15	Inspections spécifiques sanitaires en élevages		
Elevages de porcs	106	2	Élevages de + 1000 pondeuses	4	4
			Élevages de poulets de chair > 5000	<20	2
Marchés et centres de rassemblements d'animaux	13	½ journées d'inspection	Filière aquaculture	3	3

Au titre de la protection de la faune sauvage captive et des espèces en voie d'extinction, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations DDCSPP instruit les dossiers de demande de certificats de capacité pour la détention, la commercialisation ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques de la faune locale ou étrangère, en vue de vérifier les compétences du pétitionnaire pour les activités visées.

Les installations classées du tissu industriel

La Nièvre présente un tissu industriel historique et varié avec certaines installations de très grande importance comme la plate-forme industrielle d'Imphy, des carrières de grande taille et de nombreux sites pollués ou à réaménager. Le département compte environ 150 installations classées pour la protection de l'environnement soumises au régime de l'autorisation, dont 3 classées Seveso seuil haut, 1 classé Seveso seuil bas, 32 carrières et 13 établissements avec des rejets importants dans l'environnement (APERAM, ANVIS, VALEO, FAURECIA etc.).

72 inspections des installations classées ont été réalisées en 2012, dont une dizaine de manière inopinée. 15 ont donné lieu à des propositions de suites administratives et 8 procès verbaux ont été dressés. L'inspection des installations classées a également diligenté des contrôles inopinés des rejets aqueux auprès de 11 industriels et des rejets à l'atmosphère auprès d'un autre établissement. Par ailleurs, l'instruction de 13 dossiers de demande d'autorisation soumis à enquête publique s'est poursuivie.

Perspectives 2013, les inspections vont se poursuivre sur le même rythme en 2013. En complément des sites prioritaires contrôlés chaque année (SEVESO, installations de traitement des déchets, plate-forme industrielle d'Imphy,...) des actions plus ciblées seront réalisées sur certaines installations du département (stations de transit de déchets, recherche de substances dangereuses dans l'eau, vieillissement des installations sur les sites SEVESO etc...). L'inspection veillera par ailleurs à ce que les nouveaux projets dont

les dossiers sont en cours d'instruction puissent aboutir, sauf contraintes environnementales ou de procédures, sous un délai d'un an.

Les installations de traitement de déchets non dangereux

Une installation de stockage de déchets non dangereux est implantée sur la commune de La Fermeté et une usine d'incinération se situe sur celle de Fourchambault. Ces sites font l'objet d'inspections annuelles et leur rapport d'activité est présenté chaque année devant une commission de suivi de site (CSS).

En 2012, les deux commissions locales d'information et de suivi (CLIS) de ces installations se sont réunies pour examiner leurs conditions de fonctionnement. Comme l'an passé, de nombreuses plaintes ont été reçues concernant des nuisances olfactives autour du site de La Fermeté ; face à cette situation, deux sessions extraordinaires de CLIS ont été organisées et l'inspection des installations classées a réalisé plusieurs contrôles, dont un inopiné le 30 octobre 2012. Celui-ci a fait apparaître que les mesures complémentaires prescrites par l'arrêté préfectoral en date du 3 juillet 2012 n'ont pas toutes été mises en œuvre dans les délais impartis ; cette situation a conduit à faire intervenir le 12 décembre 2012 un arrêté préfectoral de mise en demeure.

Perspectives 2013, les CLIS seront transformées en CSS en 2013 et, compte-tenu des plaintes adressées, de nouvelles inspections inopinées seront engagées en 2013 sur le site de la FERMETE.

Les sites et sols pollués

L'évolution de plusieurs secteurs d'activité de l'industrie lourde a engendré la fermeture de nombreux sites durant ces 20 dernières années. Certains de ces sites nécessitent des opérations de dépollution qui sont souvent importantes et longues à mettre en place pour des raisons à la fois techniques, juridiques (recherche de responsabilité) et financières.

L'inspection des installations classées a poursuivi en 2012 l'instruction d'une trentaine de dossiers de cessation d'activité pour lesquels une douzaine de sites sont en situation de liquidation judiciaire.

La DREAL a été informée, fin janvier 2012, par une société locale, de la

présence de laitiers bruts, issus de l'aciérie d'IMPHY, dans le sous-sol d'une plate-forme située à Saint-Eloi (Aire de Grand passage), sur un terrain appartenant à l'État. Ce site utilisé pour partie comme aire de grand passage pour l'accueil de gens du voyage étant susceptible de présenter des pollutions, un bureau d'études, spécialisé dans le domaine des sites et sols potentiellement pollués, a été mandaté afin de réaliser des investigations de terrain. Celles-ci ont été assurées en septembre-octobre 2012 (sondages avec prélèvements de terres, de laitiers et d'eaux). Les résultats de l'étude menée ont confirmé la présence d'une pollution des sols, du sous-sol et des eaux superficielles, dont le niveau est incompatible avec l'accueil, même sur de courtes périodes, des gens du voyage. L'aire de grand passage a donc dû être fermée en raison de la présence de ces pollutions caractérisées.

La plus importante opération de dépollution du département concerne le site Lambiotte situé sur la commune de Prémery qui a accueilli une activité de fabrication de charbon de bois et d'extraction de composés chimiques par distillation du bois. Suite à la liquidation judiciaire de l'établissement en 2002, la gestion du site a été confiée en 2003 à l'Agence pour le développement de l'environnement et la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour qu'elle assure la mise en sécurité des lieux. Dans ce cadre, l'ADEME a mené plusieurs opérations d'élimination des déchets en phases successives en fonction du degré de dangerosité des produits présents in situ. Le montant global des travaux engagés par l'ADEME avoisinera in fine 12 M €, ce qui en fait le plus important site géré au niveau national par cette agence. L'appel d'offres européen pour la démolition des bâtiments et équipements restants a été lancé fin décembre 2012 avec une clôture prévue fin février 2013.

Compte tenu de la complexité de ce dossier de cessation définitive d'activité d'**HENKEL**, l'inspection des installations classées a jugé nécessaire de recourir à une tierce expertise. Suite à l'avis favorable émis par le CODERST le 25 septembre 2012, un arrêté préfectoral a été pris dans ce sens le 12 novembre 2012. Cet arrêté prescrit également l'achèvement des travaux de dépollution et de mise en sécurité du site sous un délai de trois mois.

Perspectives 2013, l'instruction des dossiers en cours se poursuivra en 2013. Des servitudes de restriction d'usage devraient notamment être mises en place, sous la forme de servitudes d'utilité publique, sur l'ancien site industriel HENKEL à Cosne-Cours-Sur-Loire et sur le site APPLICATIONS DE L'ELECTROLYSE à NEVERS. Les travaux de démolition des bâtiments du site de Lambiotte devraient débuter courant du 3ème trimestre. Des travaux de dépollution de la plate-forme de Saint-Eloi sont envisagés afin de redonner un caractère industriel à ce site.

Les mines et carrières

La production minière dans la Nièvre, c'est environ la production de 6 millions de tonnes de matériaux :

- porphyre (40 %),
- calcaire (35 %),
- sables alluvionnaires (15 %)
- argile, schistes miniers (10%)

Le département de la Nièvre compte 32 carrières autorisées. 1/3 des exploitations sont de grande taille. La production est principalement assurée par des grands groupes tels que Lafarge, Eiffage, Colas.

La révision du schéma départemental des Carrières de la Nièvre d'octobre 2001, lancée le 29 septembre 2011 par la réunion en préfecture du Comité de Pilotage et des membres

de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – formation Carrières, s'est poursuivie cette année.

Trois enquêtes publiques ICPE carrières ont été menées en 2012 :

- SOSEMAT pour un projet de création d'une carrière de roches calcaires sur la commune d'Entrains sur Nohain
- LAFARGE pour la création d'une importante carrière de matériaux alluvionnaires dans le lit majeur de la Loire sur la commune de Chevenon,
- GRANULATS BOURGOGNE AUVERGNE pour le renouvellement d'une autorisation d'exploiter une carrière de porphyres sur la commune d'Epiry

Perspectives 2013 : la révision du schéma des carrières se poursuivra et devrait aboutir en 2013. Les contrôles régaliens au titre des installations classées et de l'inspection du travail sur les sites autorisés se poursuivront. La DREAL mènera également l'instruction des demandes d'autorisation ou d'extension déposées par les exploitants ; d'ores et déjà deux enquêtes publiques sont programmées (BEZILLE à ROUY pour le renouvellement d'une carrière de roches massives et IMERIS à LIVRY pour l'extension d'une carrière de roches Kaoliniques).

Les établissements SEVESO

Le département de la Nièvre compte 3 installations classées comme SEVESO seuil haut : une usine de chimie fine, (RHODIA à Clamecy), un dépôt artificiel (ARDI à Garchy) et un dépôt de gaz liquéfié (TOTALGAZ à Gimouille). Ces sites font l'objet d'inspections annuelles renforcées sur le thème de la maîtrise des risques et leurs études de dangers sont examinées périodiquement de manière à réduire au maximum le risque à la source. Ils sont également soumis à l'élaboration de plans de prévention des risques technologiques (PPRT) afin de réglementer l'urbanisation existante et future à l'intérieur des périmètres de danger résiduels.

Les 3 sites ont été inspectés comme prévu. Les plans de prévention des risques technologiques ont été approuvés pour les sites d'ARDI à Garchy (28 décembre 2010) et de RHODIA à Clamecy (10 septembre 2011). Par ailleurs, compte tenu d'importants travaux réalisés sur le site de TOTAL GAZ à Gimouille, la rédaction du PPRT a pris du retard. La société APERAM à Imphy (SEVESO seuil bas) a quant à elle fait l'objet d'une autorisation d'extension en juillet 2012, concernant de nouveaux fours de production.

Perspectives 2013 : Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'établissement TOTALGAZ à Gimouille devra aboutir en 2013. Les 3 sites feront l'objet minima d'une inspection sur le thème de la maîtrise des risques et en particulier sur la défense incendie et sur le vieillissement des installations. La société APERAM à Imphy

(SEVESO seuil bas) fera l'objet d'un « porter à connaissance » sur les zones d'effets de ses installations et équipements.

Éolien

Le schéma régional climat air énergie a été approuvé dans la Nièvre avec son annexe sur l'éolien courant 2012. Les autorisations pour l'implantation d'éoliennes est passée dans le champ des ICPE ; l'année 2012 a été mise à profit pour régulariser les installations ayant obtenu, sous la précédente réglementation un permis de construire ; un parc éolien sur Clamecy Oisy et un autre sur Bouhy Dampierre sous Bouhy ont ainsi bénéficié de l'antériorité. La Zone de Développement de l'éolien (ZDE) « Fleur du Nivernais » a donné lieu à un arrêté préfectoral de refus. Le dossier ICPE correspondant est toujours en cours d'instruction.

Perspectives 2013 : un nouveau projet de parc éolien à POUIGNY est en cours d'instruction au titre des ICPE. Une réflexion départementale va être mise en oeuvre afin de mieux préciser aux porteurs de projets et aux responsables de collectivités locales les emplacements les plus propices pour accueillir de nouveaux parcs dans la Nièvre. D'autres projets devraient voir le jour en 2013.

Habitat et santé

L'agence régionale de santé (ARS) intervient lorsque l'habitat est susceptible de porter atteinte à la santé des personnes qui l'occupent. C'est notamment le cas, lorsque l'immeuble :

- est insalubre,
- permet une exposition au plomb d'un mineur,
- présente un appareil à combustion susceptible de rejeter du monoxyde de carbone.

Cette compétence est déléguée, pour la ville de Nevers, au service communal d'hygiène opérationnel de la mairie de Nevers.

Insalubrité : l'homme passe la majeure partie de sa vie à l'intérieur des locaux : logements, écoles, lieux de travail, etc. L'environnement particulier que constitue l'habitat joue donc un rôle décisif dans l'état de santé des personnes. C'est une problématique multi-partenariale, car les compétences sont réparties entre de nombreux acteurs notamment le préfet, les maires, commission de conciliation, direction départementale des territoires (DDT), caisse d'allocations familiales (CAF).

Depuis 2010, la lutte contre l'habitat indigne s'articule autour du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne. Lorsque le pôle reçoit un signalement d'habitat indigne, celui-ci fait, dans la majeure partie des cas, l'objet d'une visite d'évaluation technique du risque lié au logement soit par la chambre syndicale des propriétaires soit par un agent de la DT 58 ARS. En 2012, l'ARS a mené 19 évaluations dans ce cadre dont aucune n'a abouti à une procédure d'insalubrité.

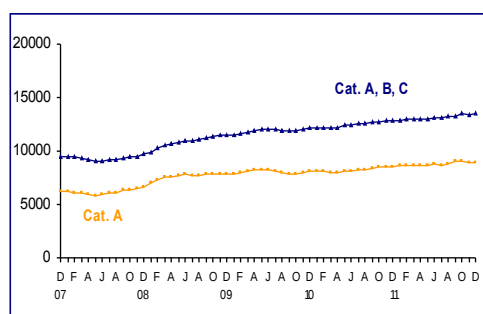
Exposition au plomb : il n'y a eu aucun signalement de saturnisme infantile dans ce cadre.

Intoxication au monoxyde de carbone : le réseau d'alerte des intoxications oxycarbonées en collaboration avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a permis d'instruire 11 signaux, touchant 37 personnes dont 16 ont été hospitalisées. 3 de ces signaux ont été orientés vers le SCHS de la ville de Nevers, un vers la DIRECTE et 4 ont fait l'objet d'une enquête environnementale par l'ARS.

Bruit et nuisances sonores : deux catégories d'action sont menées pour lutter contre les nuisances sonores par la DT 58 ARS. La première consiste à apporter un appui aux maires concernant les plaintes liées aux bruits de voisinage. A ce titre, 2 visites ont été effectuées au cours de l'année 2012. La seconde repose sur un programme régional d'inspection des établissements recevant du public et diffusant de la musique amplifiée. En 2012, 6 contrôles sur pièces ont été réalisés. Sur les 6 établissements contrôlés (discothèques ou dancings), 4 disposaient d'une étude d'impact des nuisances sonores conforme à la réglementation et déclarent ne pas avoir effectué de modification de leur installation. Les 2 restants devraient disposer d'une étude au cours de l'année 2013.

IV-Cohésion sociale

La situation de l'emploi dans la Nièvre - 2012



Demandes d'emploi au 31/12/12 cat. A* : 8 931

Demandes d'emploi au 31/12/12 cat A, B et C** : 13 479

Taux de chômage localisé (fin septembre 2012) : 10,3 %

(*catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)

**catégorie A, B, C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi y compris ceux ayant exercé une activité réduite courte (moins de 78 heures) ou longue (plus de 78 heures) au cours du mois)

Le taux de chômage s'élève à 10,3 % contre 9,9 % au niveau national et 9,3 % au niveau régional. La demande d'emploi de

fin de mois (DEFM) de catégorie A a subi une nouvelle hausse au cours de cette année 2012 (+4,5 %).

On constate une forte hausse de la demande d'emploi de longue durée (DELD) depuis le début de la crise. Au 31 décembre, 5 757 demandeurs d'emploi de longue durée étaient inscrits en catégorie A, B ou C, soit 42,7 % de la demande d'emploi totale de ces catégories.

Mobilisation des Services Publics Locaux de l'Emploi (SPEL)

La relance de la politique de l'emploi par l'État se traduit, au niveau de chaque département, par la mise en place de SPEL. Il s'agit de fédérer les acteurs de l'emploi et de coordonner la mise en œuvre des mesures du plan de relance de l'emploi. Trois indicateurs de suivi mensuel ont été fixés :

- Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, suivi du nombre de chômeurs de longue durée et du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans,
- Délai de satisfaction des offres d'emploi,
- Nombre d'entrées en formation déclarées et indemnisées par Pôle Emploi.

Trois SPEL ont été mis en place dans la Nièvre. Les Sous-Préfets d'arrondissement assurent, à un rythme mensuel, avec l'appui notamment de l'Unité territoriale Nièvre de la

DIRECCTE et de la Direction territoriale déléguée de Pôle Emploi, le pilotage de ces instances qui concourent activement à faire émerger des solutions locales pour favoriser l'emploi et réduire les effets négatifs de la conjoncture économique et financière actuelle. Pour des raisons d'efficacité, les territoires retenus pour les SPEL coïncident avec ceux des 3 Pays.

Les opérations de communication du SPEL Bourgogne Nivernaise :

- **Organisation d'une action de sensibilisation le 24 mai 2012** ayant pour objectif de mettre en contact les jeunes en fin de scolarité avec tous les organismes susceptibles de leur permettre de trouver un emploi et de sensibiliser les lycéens sur la notion de reprise d'entreprise.

- **Organisation de 3 journées « TJK » (Training Job Kafé) les 6 et 7 juin 2012** à Cosne Cours sur Loire et le **27 septembre 2012** à Clamecy. Cette action avait pour objectif de faire le lien entre le monde de l'entreprise et le monde de l'éducation. Elle a regroupé 324 jeunes et 69 entreprises. Cette action a permis de démystifier l'entretien d'embauche.

- la journée « **Forum emploi** » du **13 octobre 2012** a réuni essentiellement un public adulte. Les métiers ciblés étaient ceux susceptibles de recruter. Plus de **300** personnes se sont déplacées sur les différents stands mis à leur disposition avec la présence d'une vingtaine d'entreprises.

- Le **27 novembre 2012** organisation par le lycée Pierre Gilles de Gennes à Cosne de la 1^{ère} rencontre professionnelle sur les procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons sur le site des métiers de l'eau. Une vingtaine d'entreprises étaient présentes. **17** offres d'emploi ont été proposées aux 33 lycéens en formation.

Parmi les actions engagées, le caractère utile des mesures suivantes mérite d'être signalé :

- En matière d'alternance, les activités de prospection auprès des entreprises et les actions type « portes ouvertes » des centres de formation des apprentis (CFA) nivernais permettent d'accroître l'attractivité de ces formations.
- S'agissant des métiers en tension, en collaboration avec Pôle Emploi, chaque Sous-Préfet fait procéder à un examen exhaustif des demandes des entreprises non satisfaites et contribue à faire émerger des solutions au cas par cas, éventuellement en se mobilisant personnellement.
- Pour l'emploi des jeunes, le recours accru aux forums et à des clubs de chercheurs d'emploi commence à porter ses fruits et affiche des résultats encourageants.
- Pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de travail, chaque SPEL suit de près la démarche de Gestion Anticipée des Compétences et de l'Emploi dans les Territoires (GACET), animée conjointement par la Maison Départementale de l'Emploi et de la Formation (MDEF) de la Nièvre et les 3 Pays. En outre, les questions spécifiques touchant aux problématiques de mobilité, de logement et de présence des organismes de formation en zone rurale (par exemple, dans le secteur de Château-Chinon) sont également abordées.

En outre, fin 2012, chaque SPEL s'est mobilisé en faveur du programme emplois d'avenir destiné à favoriser l'emploi des jeunes peu ou pas qualifiés.

L'accompagnement vers l'emploi des jeunes et des publics en difficulté

Le financement par l'État des missions locales s'inscrit dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs sur 3 ans. L'unité territoriale de la DIRECCTE a procédé à un dialogue de gestion avec les 3 missions locales du département et négocié les objectifs et les moyens, au regard d'un diagnostic partagé des besoins de chaque territoire afin de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes. Les 3 missions locales ont reçu un financement total de 871 509 € afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ce public.

Le fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ) a été mobilisé en 2012 au bénéfice des 3 missions locales pour un montant total de 70 176 € afin de financer des actions d'aides à la mobilité, des actions innovantes, des aides au logement et des aides d'urgence aux mineurs.

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) est destiné aux jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Les jeunes de niveau VI et V bis confrontés à un risque d'exclusion professionnelle peuvent bénéficier d'un accompagnement renforcé dans le cadre du CIVIS renforcé. Au 31 décembre 2012, les missions locales de la Nièvre ont réalisé 761 contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) pour un objectif de 662 (112 % de réalisation) et 363 CIVIS renforcés pour un objectif de 339 (107 % de réalisation). Le nombre de sorties cumulées depuis le 1^{er} janvier 2012 s'élève à 885 dont 323 en emploi durable soit 22 % de moins que l'année précédente.

Formation en alternance

Année	2009	2010	2011	2012
Contrats d'apprentissage conclus	954	995	944	91
Contrats de professionnalisation conclus	220	253	285	241

L'année 2012 a été marquée par une baisse tant du nombre de contrats d'apprentissage (-25) que du nombre de contrats de professionnalisation (-44) par rapport au réalisé 2011.

Cette baisse intervient malgré la mise en place d'un plan d'actions relatif au développement de l'alternance. Dans ce cadre, sous l'égide de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, un groupe de travail « apprentissage » destiné à faire émerger des solutions concrètes portant sur l'adéquation du profil des candidats, l'image des métiers, les conditions de vie des apprentis, les offres difficiles à pourvoir, le développement de la connaissance des acteurs de l'alternance et, enfin, le développement de la qualité de l'alternance a été constitué.

Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) - Contrat initiative emploi (CIE)

1 582 CAE ont été prescrits en 2012 dans le secteur non marchand pour un objectif annuel de 1 615 (taux de réalisation : 98 %) dont 475 par le Conseil Général de la Nièvre au profit des bénéficiaires du RSA.

135 CIE ont été conclus en 2012 dans le secteur marchand pour un objectif de 144 (taux de réalisation : 94 %) dont 12 par le Conseil Général de la Nièvre au profit des bénéficiaires du RSA.

Un comité de pilotage associant l'État, le Conseil Général, Pôle Emploi et les missions locales a été mis en place depuis 2010 pour optimiser la gestion de l'enveloppe.

Emplois d'avenir

La loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 a permis la mise en œuvre, dès novembre 2012, des emplois d'avenir. Ce dispositif, à destination, prioritairement, des jeunes peu ou pas qualifiés a vocation à leur permettre de bénéficier d'une expérience professionnelle, d'une formation qualifiante pendant la durée de leur contrat et de la pérennisation de leur emploi au sein de la structure porteuse de l'emploi d'avenir ou dans une autre structure. Pôle emploi, les missions locales et Cap emploi travaillent de concert pour identifier à la fois les employeurs potentiels et les jeunes susceptibles de bénéficier du dispositif.

Au total, ce sont 19 emplois d'avenir qui ont été prescrits fin 2012 dans le secteur non marchand. Les employeurs du secteur marchand peuvent également recourir aux emplois d'avenir depuis la parution, début 2013, de l'arrêté du Préfet de la région Bourgogne fixant la liste des secteurs et métiers éligibles.

L'insertion par l'activité économique (IAE)

Le département de la Nièvre compte 23 structures d'insertion par l'activité économique :

Structures	natures de l'aide	2011	2012
Entreprises d'insertion	postes d'insertion	856 769 €	731 884 €
Entreprises de travail temporaire d'insertion	postes d'accompagnement	316 200 €	262 650 €
Associations intermédiaires	accompagnement	50 000 €	50 000 €
Ateliers et chantiers d'insertion	accompagnement	240 612 €	251 100 €
Tout type de structure	fonds départemental d'insertion	0 €	82 640 €
TOTAL		1 463 581 €	1 378 274 €

Le partenariat avec le Conseil Général et Pôle emploi dans le cadre des dialogues de gestion est toujours constructif. Une action a été mise en place afin de combler le léger différentiel existant pour permettre à des bénéficiaires d'un emploi d'insertion d'accéder à un emploi disponible localement.

Perspectives 2013 : une nouvelle convention cadre quadripartite (État, Conseil Général, Pôle emploi et structure) va être signée en 2013 pour 3 ans.

Plan local d'insertion par l'emploi (PLIE)

107 nouvelles personnes sont entrées dans le dispositif PLIE en 2012 pour un objectif de 100. Au total 234 personnes ont été accompagnées. 55 % d'entre elles étaient bénéficiaires du RSA. 18 % des bénéficiaires sont sortis en emploi et 13 % en formation. Le PLIE a donc réalisé un taux de sorties positives de 31 % pour un objectif de 50 %, soit un résultat inférieur à celui de l'année précédente (36 %).

Services à la personne (SAP)

Le nombre de structures agréées et nouvellement déclarées dans le département est réparti à la hausse pour atteindre 130 organismes après avoir connu une très légère baisse en 2011 à la suite de trois années de hausse (121 en 2011 contre 124 en 2010, 101 en 2009 et 91 en 2008). Concernant les nouvelles demandes, 1 agrément a été délivré et 14 déclarations ont été enregistrées. Parmi ces dernières, la

majorité des porteurs de projet sont des auto-entrepreneurs qui exercent des activités d'entretien de la maison et travaux ménagers ainsi que des petits travaux de jardinage.

Malgré la situation économique défavorable, le nombre d'heures d'intervention déclaré (137 000 heures) parvient globalement à se maintenir depuis 2008.

Mission handicap

L'entreprise adaptée TRAP'S, dont l'activité principale est la sous-traitance industrielle, était la seule entreprise adaptée du département en 2012. Elle a perçu la somme de 1 070 241, 76 € au titre de l'aide au poste aux travailleurs handicapés pour une moyenne mensuelle de 84 postes (en équivalent temps plein) du 1^{er} janvier au 31 août ; 78 postes du 1^{er} septembre au 30 septembre ; 66 postes du 1^{er} octobre au 31 décembre.

Face aux importantes difficultés économiques rencontrées par cette entreprise, un plan de restructuration a été élaboré et comportait un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) prévoyant le licenciement pour motif économique de 52 personnes, ainsi que la fermeture du site de Cosne/Loire. Au final, 47 salariés, dont 41 travailleurs handicapés, ont été concernés par le plan de licenciements et le site de Cosne a effectivement été fermé.

Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés et assimilés (DOETH) :

La DOETH 2011, gérée en 2012, a concerné 428 établissements. La contribution au titre de l'année 2011 s'est élevée à 433 249 €. 108 établissements n'ont respecté que partiellement leur obligation par de l'emploi direct et/ou de la sous-traitance avec des établissements protégés. 155 établissements ont respecté totalement leur obligation. Les 165 DOETH restantes concernent des établissements non assujettis en 2011 à l'obligation d'emploi.

Le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés mis en œuvre en région Bourgogne depuis 2011 a vocation à améliorer l'accès à la formation et à l'emploi des personnes handicapées ainsi qu'à permettre leur maintien dans l'emploi. En 2012, la déclinaison départementale de ce plan régional a permis de mettre en œuvre 4 actions de sensibilisation et d'information visant l'emploi de personnes handicapées.

Application de la législation du travail

L'activité de contrôle de l'inspection du travail a pour objectif de contribuer à prévenir et à réduire les risques professionnels, prévenir le recours abusif aux contrats à durée déterminée et aux contrats de travail temporaire, veiller au respect des durées maximales de travail et au temps minimum de repos des salariés, favoriser le dialogue social et contribuer à la lutte contre le travail illégal.

Pour l'année 2012, on dénombre plus de 1 000 contrôles en entreprise par l'inspection du travail. Cette activité a notamment généré l'envoi de près de 700 lettres d'observations, la transmission au Parquet de 8 procès-verbaux, la décision d'arrêter temporairement 21 chantiers du bâtiment compte tenu des risques auxquels étaient soumis les salariés.

Concernant la lutte contre le travail illégal en particulier, les agents de contrôle de l'inspection du travail ont procédé, de leur propre initiative ou dans les cadres des actions coordonnées décidées en comité départemental de lutte contre les fraudes (CODAF), à 89 contrôles ayant donné lieu à la transmission de 7 procès-verbaux au Parquet.

Service du suivi de la recherche d'emploi (SSRE) : Les signalements de Pôle Emploi adressés au SSRE concernent des reprises d'activités non déclarées par les demandeurs d'emploi. Les sanctions prises en 2012 se répartissent comme suit : 5 suppressions des allocations de chômage pour une durée de 2 mois, 1 suppression des allocations de chômage pour une durée de 6 mois, 8 suppressions définitives des allocations de chômage, 10 dossiers n'ont fait l'objet d'aucune sanction.

Le logement

Prévention de l'exclusion et insertion des personnes

Les moyens attribués en 2011 au titre de la prévention de l'exclusion et de l'insertion des personnes vulnérables, destinés notamment à l'hébergement et à la veille sociale, soit 2 673 059 €, ont permis le financement des dispositifs suivants :

- centres d'hébergement d'urgence (CHRS) (4 établissements / 115 places) ;
- aide à la gestion locative des résidences sociales (3 résidences sociales) ;
- fonctionnement des 2 maisons relais (37 places) ;
- activité de la plate forme de veille sociale (115/accueil nocturne/équipe mobile) ;
- hébergement d'urgence, accompagnement social et aide alimentaire en période hivernale ;
- dispositif d'hébergement et d'accompagnement des ressortissants étrangers, sortant de CADA et titulaires d'un titre de séjour temporaire « vie privée/vie familiale » (environ 45 personnes).

Ces moyens ont aussi permis la consolidation et le renforcement des dispositifs existants, notamment le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation et l'accompagnement vers et dans le logement.

Dans le cadre du grand chantier 2008/2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri, les locaux du CHRS urgence « Le Prado » à Nevers ont fait l'objet de travaux de réhabilitation et ont été mis à disposition des usagers en octobre 2012 dès le début de la période hivernale.

L'objectif départemental de sorties des Centres d'Hébergement d'Urgence (C.H.R.S.) vers le logement, fixé, dans le cadre du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion, à 41 pour l'année 2012, a été largement atteint : 54 personnes sortant de CHRS ont accédé à un logement ordinaire et 14 à un logement intermédiaire (résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs, maisons relais).

L'allocation logement temporaire d'un montant de 338 832 € a permis le financement de 75 logements et de 2 aires d'accueil (61 places), situés à Nevers et à Cosne-sur-Loire pour les gens du voyage.

Les actions dans le champ de l'asile et de l'intégration à la nationalité

Conformément aux instructions ministérielles, l'objectif concernant les demandeurs d'asile, demeure la fluidification du dispositif d'hébergement en recherchant des solutions d'accès rapide au logement pour les familles détentrices d'un titre de séjour temporaire. En 2012, 295 personnes ont été prises en charge dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) nivernais.

L'enveloppe budgétaire d'un montant de 2 139 571 € attribuée en 2012 pour l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile a été répartie sur les dispositifs suivants :

- structure d'accueil et d'hébergement d'urgence (SHUDA : 55 places dont 20 au titre de la régionalisation et 20 au titre de l'évacuation du squat de Dijon) ;
- dotation budgétaire aux CADA (195 places) ;
- dotation budgétaire au Centre Provisoire d'Hébergement (CPH 18 places) destinée à la prise en charge des étrangers statutaires en attente de logement.

Prévention et traitement des expulsions locatives

Sur l'agglomération de Nevers en 2012, 179 assignations devant le tribunal d'instance et 127 commandements de quitter les lieux ont été traités par les services de la DDCSPP. 73 décisions accordant le concours de la force publique ont été prises, 36 interventions effectives ont eu lieu et 37 dossiers ont été réglés sans déplacement de la force publique.

La commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX), mise en place en 2011, est devenu l'outil de coordination des actions de prévention des expulsions auprès des instances de pilotage du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). Cette commission, grâce au partenariat mis en œuvre, permet d'optimiser le dispositif de

prévention des expulsions en coordonnant l'action des différents partenaires concernés. 8 réunions ont eu lieu au cours desquelles 321 dossiers ont été étudiés.

Seulement un dossier a été traité en commission de médiation du droit au logement opposable (DALO). Il convient de souligner que plusieurs dossiers ont pu être traités en amont évitant ainsi une saisine de la commission alors devenue sans objet. En outre, 19 dossiers ont été étudiés par la commission de conciliation.

Le financement du logement social

60 logements pour un montant de 162 000€ ont été financés en 2012 à l'aide de 42 PLUS (prêt locatif à usage social) et de 18 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration). Ces aides concernent 5 projets dont :

- 3 portés par Nièvre Habitat : 15 logements à Challuy, 20 à Pougues les Eaux et 12 correspondant à une partie du projet de démolition reconstruction du quartier de la Ferme blanche à Clamecy dont le solde sera financé sur 2013 ;
- et 2 portés par Logivie : 9 logements sur Nevers et 4 sur Varennes-Vauzelles qui sont un report de l'année 2011.

Aucun PLS n'a été accordé cette année.

Le financement du parc privé (ANAH)

La dotation 2012 en capacité d'engagement de subventions s'est élevée à 1 292 661 € répartie entre propriétaires occupants, bailleurs et prestations d'ingénierie. L'année 2012 a vu le recentrage des priorités de l'ANAH sur la lutte contre l'habitat indigne, les copropriétés dégradées et la précarité énergétique. Sur les 5 opérations programmées en cours dans le département, 2 se sont achevées en 2012. L'année 2012 a également été consacrée à la finalisation du projet de programme d'intérêt général départemental de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique qui devrait voir le jour en 2013.

L'accueil des gens du voyage

La révision du schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage s'est poursuivie en 2012. Les nouveaux enjeux identifiés dans le projet de schéma ont été présentés à la commission qui les a validés. Le schéma départemental a été transmis aux collectivités concernées pour avis, et devra être acté en 2013 par un arrêté conjoint Préfète/Président du Conseil Général.

L'aire de grand passage située sur la commune de St Éloi et aménagée par l'agglomération de Nevers a été mise en service en avril 2012 et a permis l'accueil temporaire des premiers grands groupes de caravanes. Des difficultés techniques au sujet du sol sont en cours d'identification et donneront lieu à des prises de décision pour y remédier en 2013.

Actions en faveur des familles vulnérables

Les moyens attribués en 2012, au titre de ce programme, soit 1 181 280 €, ont permis le financement des dispositifs relatifs à l'accompagnement des familles dans leur rôle de parents (18 566 €) et des services mandataires habilités à la protection juridique des majeurs (1 162 714 €).

La lutte contre les discriminations

Le rôle des préfets en matière de lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances s'inscrit dans le cadre de la Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté (COPEC). Les quatre groupes de travail mis en place au sein de la COPEC (accès à l'emploi, à l'éducation et aux loisirs, à la santé et au logement) ont conduit des travaux visant à mieux ancrer l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations dans les dispositifs publics.

En 2012 la Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre (FOL) a continué à gérer la plateforme de lutte contre les discriminations. Dans ce cadre des actions d'information et de sensibilisation du public aux diverses formes de discrimination ont été mises en place.

La politique en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes a pour objectif de faire coïncider égalité des droits et égalité effective. La mission de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité est dédiée à cette politique au sein de la DDCSPP.

La rénovation urbaine et la politique de la ville

La rénovation urbaine et la politique de la ville

La politique de la ville a pour objet de réduire de façon significative les inégalités sociales entre les citoyens et les écarts de développement entre les territoires, notamment en matière d'emploi, de développement économique, de réussite éducative, de santé et de sécurité publique. Elle contribue à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations. Elle fournit aux secteurs dégradés, des perspectives de développement en les arrimant aux dynamiques des territoires dans lesquels ils se situent.

Renouvellement urbain et programme de l'ANRU

Le programme national de rénovation urbaine dont la gestion a été confiée à l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) vise à renforcer l'attractivité et à améliorer le cadre de vie de certains quartiers en difficulté situés en zones urbaines sensibles (ZUS), en favorisant la mixité sociale par le développement et la diversification de l'offre de logements et le réaménagement des espaces publics.

En Nièvre, une convention pluriannuelle de rénovation urbaine du quartier de la Grande Pâture a été formalisée en 2007 entre la ville de Nevers et l'ANRU. Cette convention prévoit un financement de l'agence par voie de subventions d'un montant de 15,41M€ sur la période 2007-2012 pour un montant global de l'opération estimé à 64,5M€ TTC.

Etat d'avancement des opérations physiques dressé au 31 décembre 2012 de l'ANRU :

- démolition de 360 logements terminée en 2008,
- livraison de 176 logements et construction en cours de 59 logements,
- travaux de réhabilitation de 221 logements réalisés en 2010 et 2011,
- démarrage fin 2010 des opérations d'aménagement des espaces publics dans le quartier et de résidentialisation des pieds d'immeubles,
- construction d'un équipement polyvalent (centre socio-culturel et d'animation) au cœur du quartier début 2011. Les travaux ont été terminés en 2012.

Sur le plan financier, le montant des subventions octroyées s'élève à 15 M€ (97,5% de la convention), 10,72 M€ ont été versés aux différents maîtres d'ouvrage.

L'après-ANRU se dessine avec la mise en œuvre d'un dispositif de sortie visant à pérenniser et consolider les investissements réalisés au titre de la rénovation urbaine et l'élaboration d'un plan stratégique local pour le quartier de la Grande-pâture. Dans ce cadre, conformément aux instructions de l'ANRU du 5 mai 2011 prévoyant l'élaboration d'un plan stratégique local (PSL) sur la vocation urbaine et la gestion du quartier au sein du territoire de la ville et de son agglomération, l'avis de l'État du quartier de la Grande-Pâture, élaboré grâce à la contribution des services au sein du comité interservices de l'État pour la politique de la ville, a été adressé au Maire de Nevers le 5 décembre 2012.

Perspective 2013 : l'État accompagnera la ville de Nevers dans l'élaboration du PSL du quartier de la Grande-Pâture.

La politique de la ville

Dans le cadre de la politique de la ville, l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) soutient au travers d'un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) les initiatives des associations, collectivités et établissements publics qui œuvrent au développement social des quartiers. L'enveloppe totale de l'ACSE reçue pour l'année 2012 s'élève à **870 056 €**.

10 quartiers CUCS sont concernés :

- Nevers : Grande Pâture/Bas Montôts , Bords de Loire/Courlis , Le Banlay ;
- Fourchambault : La Fonderie, La Garenne , Le Pont ;
- Garchizy : Les Révériens ; Varennes Vauzelles : Henri Choquet ,Crot Cizeau ;
- Cosne : St Laurent.

82 actions des CUCS à destination des habitants

des quartiers ont été mises en œuvre : 75 actions pour sur le CUCS de l'agglomération de Nevers (231 357 €) et 7 actions sur celui de Cosne-Cours-Sur-Loire (19 199€).

Une enveloppe de crédit de **51 000 €** a été accordé au dispositif "**Internats d'excellence**", dans la Nièvre pour l'accueil de 16 élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'aide aux élèves dans les quartiers de l'agglomération de Nevers :

Le dispositif de **réussite éducative** porté par l'agglomération de Nevers a été soutenu à hauteur de **497 400 €**. Depuis sa création en décembre 2005, 624 enfants et 433 familles ont bénéficié de ce dispositif. Compte-tenu des contraintes financières, le Dispositif de Réussite Educative a cessé son activité sur les quartiers CUCS de Fourchambault en juin 2012.

Une aide de **21 100 €** a été accordée pour financer la cordée de la réussite "**CAP vers le SUP**" de Nevers pour l'année scolaire 2012/2013. Cette cordée a été ouverte à la rentrée 2011. Elle a fédéré une école d'ingénieurs (ISAT), 2 lycées et 2 collèges. 280 élèves dont 168 issus des quartiers ont bénéficié de cette opération.

Perspective 2013 : Mobilisation pour des emplois d'avenir. 54 d'emplois d'avenir sont réservés aux jeunes des quartiers résidant en ZUS d'ici la fin 2014 afin de faciliter leur insertion professionnelle par une première expérience réussie.

Perspective 2013 : Inscription dans le cadre du futur contrat local de santé du projet d'évolution de la maison de la prévention et de l'accès aux Soins (MPAS) à Nevers en Centre de Santé. Pour faciliter l'accès aux soins pour tous et compte tenu de la faible présence médicale sur le quartier, il sera étudié la possibilité, en lien avec le projet régional de santé de Bourgogne 2012-2016, de ne plus réserver cet équipement aux enfants et familles relevant de la MPAS mais de l'ouvrir à tous les habitants.

V-Services aux citoyens et modernisation des services de l'État

Les efforts de rationalisation des moyens de l'État (augmentation de la performance et des compétences), initiés dans le cadre du développement durable, ainsi que la recherche d'économies d'échelles dans l'organisation et le fonctionnement des structures, ont été maintenus en 2012 avec un souci constant de rendre un service public de qualité auprès des usagers et de répondre aux enjeux des territoires.

L'État exemplaire

La politique immobilière de l'État

La politique immobilière de l'État a pour objectif d'optimiser l'occupation et l'entretien du parc immobilier de l'État tout en intégrant les nouveaux enjeux comme la réduction de la consommation énergétique des bâtiments et la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP). À ce titre, l'accessibilité des ERP prévue par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, dite « loi handicap », est un impératif à atteindre avant le 1^{er} janvier 2015.

Pour accompagner la politique immobilière de l'État dans la Nièvre, après la mise en place d'une cellule départementale de la politique immobilière de l'État en 2011 qui réunit la préfecture, la DDT, le responsable départemental de la politique immobilière de l'État, et France Domaine, un pôle interministériel de l'immobilier de l'État est en train d'être constitué autour de la DDT, pour notamment proposer de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et évaluer la programmation pluriannuelle de travaux.

Le schéma pluriannuel départemental de stratégie immobilière de l'État (SPSI) de la Nièvre prévoit les orientations en termes d'implantation des services de l'État. L'année 2012 a permis de stabiliser les services de l'État dans leurs nouveaux bâtiments (DDCSPP, DDT, UT DREAL), de procéder à la cession de l'ancien bâtiment des impôts, rue Jeanne d'Arc à Nevers, au Conseil général de la Nièvre et d'avoir une réflexion commune avec le préfigurateur de la direction territoriale Centre Est de Voies navigables de France (VNF) dans le cadre du transfert des services navigation à VNF au 1^{er} janvier 2013.

Les mutualisations des ressources des services de l'État

Dans la logique d'un État plus efficace et plus économe, un schéma départemental des mutualisations a été validé le 23 juin 2011 portant sur les cinq champs suivants : gestion des ressources humaines, budget et achats, logistique et communication, gestion des archives et services juridiques. Les premiers travaux, qui ont abouti en 2011, répondent à une logique de proximité de sites (courrier, reprographie...). Tenant compte des évolutions de l'organisation départementale de l'État et de l'enjeu fort d'interministérialité entre la préfecture et les directions départementales interministérielles, un service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication a été créé le 1^{er} avril 2012 regroupant les anciens services informatiques de ces trois structures sous un pilotage unifié.

Perspective 2013 : signature de la convention interservices de création du pôle immobilier interministériel départemental de l'État

Perspective 2013 : mutualisation, les soirs, week-ends et jours fériés, des standards téléphoniques de la préfecture de la Nièvre et de la préfecture de l'Yonne.

Le réseau de relais de services publics (RSP)

Depuis 2012, le réseau des relais services publics (RSP) de la Nièvre a permis de mettre en place un dispositif de 15 bornes de visio-guichets. Ce partenariat conclu entre l'État et neuf opérateurs nationaux de services (La Poste, EDF, SNCF, GDF Suez, Pôle emploi, l'Assurance maladie, la CNAF, la MSA et la CNAV) assure une démultiplication de l'offre des services accessibles dans des lieux uniques en milieu rural.

Ainsi, les dix bornes qui ont été déployées au cœur des territoires du pays Nivernais Morvan, du canton de Fours, de La Machine (en 2012) et Saint-Pierre-le-Moûtier (en 2012) permettent aux usagers d'être en relation directe, au travers des « cinq » bornes d'experts, avec les administrations et organismes sociaux volontaires s'inscrivant dans cette démarche.

Perspectives 2013 : une campagne de promotion de ce dispositif sera lancée à destination des usagers et une seconde vague d'installation de visio-guichets pourrait être réalisée.

Les services rendus par les services de l'État au citoyen

La délivrance des titres à la préfecture et en sous-préfectures

Délivrance des titres et citoyenneté

En 2012, l'instruction des cartes nationales d'identité (CNI) et des passeports n'a pas généré de retard comme en 2011. Le délai moyen de traitement des CNI est inférieur à 4 jours et pour les passeports inférieurs à 2 jours.

Ainsi, 9 522 cartes nationales d'identité ont été délivrées, soit une baisse de 2,05 % par rapport à l'année 2011. Il convient de noter une hausse de 5,85 % du nombre de passeports.

Le Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) et permis de conduire

Les guichets du bureau de la circulation ont accueilli 40 781 usagers au cours de l'année 2012. 26 732 personnes se sont présentées aux guichets des immatriculations, et

14 049 aux guichets des permis de conduire. 9 856 permis de conduire ont été délivrés en 2012 contre 9 794 en 2011 et 9 618 en 2010). 44 031 opérations d'immatriculations de véhicules ont été réalisées, avec une répartition proche de l'équilibre entre le temps réel (activité au guichet 21 292 opérations) et le temps différé (traitement en back office 22 739 opérations).

LA CERTIFICATION QUALITÉ DE LA PRÉFECTURE : d'avril 2011 à juin 2012, les services de la préfecture ont travaillé sur les notions complémentaires de « performance du service public » et de « qualité des services rendus à l'utilisateur ». La performance, c'est la capacité d'adaptation de l'administration aux enjeux actuels de la société et aux demandes nouvelles exprimées par les usagers. Avec près de 50 000 usagers reçus par an aux guichets de la préfecture, cette dernière a initié une **démarche Qualité dite Qualipref** pour faire reconnaître le niveau de qualité de ses services d'accueil (accueil aux guichets, accueil téléphonique, accueil par courrier et accueil dématérialisé) et du module métier « communication de crise ». Après un audit des services, l'AFNOR, organisme indépendant, a délivré, pour trois ans, une certification Qualité à la préfecture de la Nièvre le 18 juillet 2012.

Du 5 au 19 décembre 2012, un questionnaire de satisfaction a été lancé auprès du public de la préfecture. 181 questionnaires ont été renseignés, portant le taux de retour à 54,85 % (contre 49,21 % en 2011). Ce questionnaire a montré que les déplacements à la préfecture concernaient à 73 % les immatriculations et 17 % les permis de conduire. Le taux global de satisfaction « accueil et service » tout public est passé de 95,24 % en 2011 à 98,75 % en 2012. Pour ce qui concerne l'accueil téléphonique, le taux de satisfaction est de 92,31 %.

A la sous-préfecture de Clamecy, on compte 7 124 visites concernant les cartes grises / non gages, les permis de conduire, les carnets et livrets de circulation et les associations loi 1901. 1 966 dossiers instruits en sous-préfecture ont été transmis en préfecture pour production d'un titre. 1 846 dossiers de demandes de cartes nationales d'identité ont été saisis contre 2 185 en 2011, soit une diminution de 8 %.

Pour la sous-préfecture de Château-Chinon, il est constaté : un nombre de CNI en légère baisse (-13 %) avec 1 800 titres délivrés. Une quasi stabilisation du nombre de demandes de cartes grises avec 514 dossiers déposés, une légère augmentation du nombre de personnes appelées à passer une visite médicale avec 183 candidats en 2011 contre 176 en 2011 et une stabilisation des demandes d'autorisation relatives aux manifestations publiques ou sportives avec 26 événements organisés.

A la sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire 5 590 personnes ont été accueillies. 3 482 cartes nationales d'identité ont été établies. 782 personnes ont été prises en charge au niveau des commissions médicales des permis de conduire.

L'accueil et les services rendus à la direction départementale des finances publiques (DGFIP)

DGFIP - Mise en œuvre des engagements de qualité

Le conciliateur fiscal, auquel les usagers de la Nièvre peuvent s'adresser en cas de différend, est de plus en plus sollicité. Pour l'année 2012, 286 saisines ont été reçues (278 en 2011), avec un taux de réponse dans le délai de 30 jours de 85,81%.

Dès 2004, la DGFIP s'est engagée dans une démarche forte d'amélioration du service rendu aux usagers au travers du programme « pour vous faciliter l'impôt » (PVFI). C'est dans ce cadre qu'a été créé le conciliateur fiscal et mis en place plusieurs engagements de l'administration envers les usagers.

Le référentiel Marianne conforte ces engagements applicables aux services de la direction départementale des finances publiques ayant une mission fiscale depuis l'année 2011 et dans les trésoreries relevant du secteur public local depuis 2012. L'objectif d'une démarche d'accueil unifiée pour tous les services de la DGFIP conduit au déploiement de ce référentiel dans les trésoreries hospitalières à partir de 2013.

La campagne d'information pour la souscription des déclarations de revenus, qui constitue traditionnellement un moment fort dans la relation entre les contribuables et l'administration fiscale a, en 2012, mobilisé encore très fortement les services. Dans le cadre du guichet fiscal unique, les trésoreries de proximité ont renseigné 3 902 usagers contre 3 095 personnes en 2011, soit une progression de +26,07 %. Une campagne de presse a été menée en avril/mai pour rappeler les modalités déclaratives de la déclaration pré-remplie, présenter les principales nouveautés fiscales et promouvoir la télédéclaration. En 6 semaines, 28 562 personnes ont été renseignées sur site ou par téléphone.

DGFIP- Des télé-procédures au service des usagers

La mise en ligne du compte fiscal des professionnels et des particuliers (www.impots.gouv.fr) offre aux usagers, des services de plus en plus performants qui font l'objet de campagnes régulières d'information et de promotion.

S'agissant des particuliers, 17 970 nouvelles adhésions aux moyens modernes de paiement (mensualisation, prélèvement à l'échéance et télé-règlement) ont été enregistrées pour l'année 2012, soit une progression de 20 % par rapport à l'année précédente (14 976 en 2011).

Pour les professionnels, 9 037 entreprises ont transmis leurs déclarations de résultats par voie dématérialisée en 2012 (8 572 en 2011) et 5 250 entreprises ont adhéré à TéléTVA au 31 décembre 2012 (4 167 en 2011). La part des recettes professionnelles (TVA, impôt sur les sociétés et taxe sur les salaires) acquittées par téléprocédure a représenté 80,38 % de ces recettes en 2012 (71,17 % en 2011).

26 434 contribuables ont télédéclaré leurs revenus en 2012, contre 24 433 en 2011, dont 41 par smartphone. Les avantages de la déclaration en ligne (délais supplémentaires, calcul immédiat de l'impôt...) ainsi que les améliorations apportées ces dernières années (procédure d'accès simplifiée, report automatique des données, lien direct avec le service de paiement...) sont à l'origine de ce succès.

DGFIP-L'amélioration de l'exercice des missions foncières

La réforme Centre des Impôts/Centre des Impôts fonciers, mise en œuvre en 2008, a désormais acquis son rythme de croisière et permet d'offrir à l'utilisateur particulier le même interlocuteur pour l'impôt

Le développement des échanges informatisé entre les notaires et les conservations des hypothèques a continué à progresser en 2012. Plus de 95% des offices sont équipés de l'application [télé@ctes](#). 39,23% du total des formalités déposées dans les conservations des hypothèques en 2012 l'ont été sous forme dématérialisée contre 33,62% en 2011. Ce développement a permis d'améliorer les délais de publication des actes et de réponse aux renseignements.

sur le revenu et les impôts locaux (taxes d'habitation et taxes foncières) : à cet effet, la partie fiscale des impôts locaux, qui était gérée par le Centre des Impôts fonciers (CDIF) à Nevers, a été transférée dans les

quatre Centres des Impôts (Château-Chinon, Clamecy, Cosne sur Loire et Nevers). Le CDIF conserve la mise à jour du plan cadastral.

La numérisation du cadastre s'est achevée en 2012. Elle concerne désormais l'ensemble des 312 communes du département (281 communes numérisées en 2011). La mise en ligne du plan sur Internet (www.cadastre.gouv.fr) fonctionne de façon satisfaisante et rencontre un grand succès.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

DDCSPP-Promotion et soutien à la vie associative

La MAIA (Mission d'Accueil et d'Information des Associations) de la Nièvre, composée des correspondants « associations » des services de l'Etat et des organismes chargés de la gestion d'un service public, répond aux besoins du secteur associatif du département en conseillant et apportant des informations de qualité aux dirigeants et bénévoles associatifs. Elle bénéficie de l'appui du délégué départemental à la vie associative qui contribue à l'échange des bonnes pratiques et à la diffusion d'informations et d'outils dans le champ du domaine associatif.

De nombreuses actions conduites par les membres du CRIB ont visé à promouvoir le développement associatif : nouvelle plaquette de présentation, participation aux fêtes locales des associations dans la Nièvre, promotion du CRIB à la journée « santé vous bien, santé vous sport », reconduction de la convention ADESS avec l'URSSAF « Tiers confiant », diffusion de guide pratique, participation à la création d'une maison des associations à Lormes, mise à disposition d'une exposition permanente, contact systématique avec les nouvelles associations, intervention au sein du DLA, développement de partenariats etc...

Le CRIB (Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles) a vocation à répondre aux attentes des bénévoles. Il a reçu 818 demandes d'informations/conseils, correspondant à 739 associations dans les 5 domaines suivants : vie statutaire, comptabilité / gestion, aide juridique, gestion des projets, autres.

Ces demandes ont été traitées par un effectif équivalent à 3,5 agents toutes associations réunies.

Le CRIB est constitué de 3 structures (l'ADESS 58 (Association Départementale pour l'Emploi Sportif et Socio-éducatif), le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) et la FOL (Fédération des Œuvres Laïques) de la Nièvre)

Le plan annuel de formation des bénévoles associatifs - tous secteurs confondus - a été travaillé avec les associations partenaires : Adess 58, Fol 58 et le CDOS. IL a été adapté au plus près des besoins des bénévoles associatifs.

En 2012, l'appel à projet régional du Fonds de développement de la vie associative (FDVA) a permis de financer 3 associations nivernaises pour un montant total de 8 314 € :

- Les Restaurants du Cœur → accueil et inscription à l'aide alimentaire, accueillir aux restos...
- LA HALTE → Formation permanente des bénévoles.
- La FOL → Cycle de formation Lire et faire lire, formation des intervenants de la lutte contre l'illettrisme...

DDCSPP-La protection économique des consommateurs

La population de la Nièvre vieillit et le revenu moyen par habitant est le plus bas de la Bourgogne. Souvent plus vulnérables, les consommateurs méritent une protection particulière et notamment sur les postes budgétaires les plus sensibles.

Au-delà des plaintes traditionnelles (automobiles, pratiques trompeuses ou réparations à domicile), la DDCSPP 58 est toujours destinataire de nombreuses plaintes dans le domaine de la téléphonie mobile, pour lesquelles des dispositifs nationaux avec les opérateurs accélèrent la résolution des litiges. Une vingtaine de plaintes a par ailleurs été reçue en 2012 concernant des pratiques de démarchage agressif de la part d'entreprises, locales ou non, dans le secteur de l'équipement de la maison (installation de fenêtres, pompes à chaleur, équipements photovoltaïques). Les litiges concernant la commande sur des sites web, dont certains sites installés sur le département, sont en forte augmentation. La DDCSPP 58

organise tous les mercredis après-midi une permanence spécialisée dans le secteur relevant du droit de la consommation.

Dans le cadre des priorités nationales, la DDCSPP a renforcé ses actions en 2012 dans les secteurs suivants :

- La protection économique du consommateur dans le secteur immobilier (construction de maisons individuelles, métiers du bâtiment dont ceux des équipements en énergies renouvelables). *A noter la rédaction d'un procès-verbal à l'encontre d'une agence de Nevers, installant des fenêtres, pour abus de faiblesse à l'encontre d'une personne âgée n'ayant plus les moyens psychologiques d'apprécier la portée de ses engagements, faits l'ayant conduit à un surendettement ;*
- Le secteur du crédit, et plus précisément le crédit affecté à un achat (vente de meubles et de voitures principalement), dans l'objectif de vérifier le respect des modifications récentes de la réglementation visant à limiter le surendettement des ménages. *Il s'est avéré que plusieurs magasins ne proposaient que des crédits renouvelables (revolving) moins protecteurs et pouvant de plus conduire au surendettement, alors qu'ils ont désormais l'obligation d'informer le consommateur de la possibilité de prendre un crédit affecté amortissable dans la durée ; des avertissements ont été dressés et seront suivis ;*
- Le secteur du service à la personne (services d'aide à domicile, maisons de retraite, travaux à domicile), plus particulièrement en matière de non-respect des règles de protection économique (démarchage à domicile, défaut de devis, publicités sur les sites internet et autres documents publicitaires, clauses abusives ou présumées abusives dans les contrats, tarifs, services annexes) ;
- Le secteur de l'hébergement touristique, notamment dans le Morvan, élément de valorisation du département. Plusieurs plaintes ont fait l'objet de contrôles, la plupart concernant l'écart entre ce qui était annoncé sur les prospectus, descriptifs ou sites web et l'état réel des équipements (hôteliers, sportifs, de loisirs).

Perspectives 2013 : les thématiques dominantes en 2012 seront poursuivies en 2013 : secteur immobilier, crédit à la consommation, secteur de l'aide à la personne (maisons de retraite et services d'aide à domicile), secteur santé, hébergement touristique.

DDCSPP-Sécurité des accueils collectifs de mineurs

La DDCSPP réalise des contrôles dans les centres de loisirs et centres de vacances accueillant des mineurs, structures particulièrement nombreuses dans la Nièvre. Il s'agit de vérifier au moment de la déclaration des séjours si le nombre et les diplômes des animateurs et directeurs des centres sont bien conformes aux obligations réglementaires, puis lors des séjours, de vérifier que la sécurité physique et morale des mineurs accueillis et la qualité du projet pédagogique et éducatif sont bien assurés.

En 2012, 54 centres (avec ou sans hébergements) ont été contrôlés.

DDCSPP-Sécurité des équipements de l'animation sportive et de loisirs

En 2012, 19 contrôles d'établissements d'activités physiques ont été réalisés dont 7 contrôles communs avec des agents de la jeunesse et sport et des agents de la concurrence, consommation et répression des fraudes. 79 cartes professionnelles ont été délivrées et 101 dossiers de déclaration d'établissement ont été instruits.

Deux fermetures administratives ont été prononcées suite à des contrôles dans les secteurs d'activités à risques : la quad et le rafting. Les contrôles ont permis aux prestataires de services de mettre à jour ou de justifier de leurs qualifications professionnelles.

UT DIRECCTE- Information et conseil au droit du travail

L'unité territoriale Nièvre de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne (DIRECCTE) a pour mission de faciliter l'accès au droit du travail. Plus de 4 000 personnes ont été reçues pour une demande de renseignements dont plus

de 2 200 au service de renseignements en droit du travail et à l'inspection du travail. Dans le même temps ce sont plus de 9 000 réponses à des demandes de renseignements téléphoniques qui ont été données dont plus de 7 300 par le service renseignements en droit du travail et à l'inspection du travail.

Le Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre (ONACVG)

Le Service départemental de l'ONACVG tient à jour l'annuaire de toutes les associations d'anciens combattants et patriotiques. Il réalise tous les mois une feuille d'information à destination de toutes les administrations et associations concernées. Le Service départemental de l'ONACVG anime le réseau de ces associations et demeure leur interlocuteur privilégié.

Au 31 décembre 2012, 51 dossiers de demande de Titre de Reconnaissance de la Nation et/ou Carte du Combattant ont été reçus par le Service départemental de la Nièvre.

La Collecte 2012 de la Nièvre en faveur de l'œuvre Nationale du Bleuets de France s'élève à 16 692 euros.

Ce résultat place le département de la Nièvre parmi les 20 départements les plus généreux de France.

Le Service départemental de l'ONACVG dénombre dans le département 12 allocations de reconnaissance aux anciens harkis et aux veuves de harkis non remariées. Le service a en outre accordé à ses ressortissants 342 aides en 2012, représentant une somme de 100 650 € (difficultés financières et maintien à domicile de personnes).

Le Service Territorial de l'Architecture et du patrimoine (STAP)

En 2012, le STAP de la Nièvre a amélioré son action en faveur des publics par un renforcement de sa présence sur le terrain. 78 permanences ont été tenues dans les collectivités locales à Nevers, Cosne-Cours-sur-Loire, La Charité sur Loire, Donzy et Decize. En outre, il a participé pour apporter aux collectivités locales une expertise collective à 9 ateliers d'aménagement d'une durée de 2 jours associant la DDT, la CAUE, des architectes et des paysagistes

Les Archives départementales de la Nièvre

Le contrôle scientifique et technique exercé par le directeur des Archives départementales sur les archives publiques (18 799 mètres linéaires d'archives) participe à la modernisation des services de l'Etat, dans la mesure où il vise aussi à optimiser la gestion de l'information et du cycle de vie des documents administratifs.

Dans le contexte particulier de cette année 2012, sont à souligner les efforts menés par plusieurs services, accompagnés par les Archives départementales, afin d'actualiser leurs procédures d'archivage et de traiter, en vue de versements ou éliminations réglementaires, les importants arriérés d'archives accumulés depuis 2006, notamment à la Direction départementale des territoires et à la Direction départementale des finances publiques (versement des archives hypothécaires).

Perspectives 2013 : la reprise de la collecte des archives publiques sera à compléter en 2013 par un travail complémentaire auprès des services concernant leurs procédures d'archivage. Le chantier des archives des services et établissements de l'Éducation nationale devra également être entamé. La question de l'archivage électronique constituera un autre sujet majeur d'attention et de réflexion. Une vigilance particulière sera également apportée aux archives communales, par la reprise de visites d'inspection systématiques et l'exploration des voies d'action dans ce secteur (incitation au dépôt, archiviste itinérant, mutualisation...)

VI-Relations avec les collectivités locales et finances publiques

Intercommunalité

Malgré l'absence de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêté, l'année 2012 à encore été marquée par la rationalisation de la carte intercommunale.

La Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a été réunie 3 fois.

Les 5 communes qui restaient encore isolées fin 2011 ont été intégrées à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCIFP), une commune isolée du Cher a également été intégrée à une communauté de communes nivernaise. La couverture intégrale du territoire par des EPCIFP, qui est un des objectifs principaux de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, a ainsi été atteint. Une communauté de communes de la Nièvre a fusionné avec une de l'Yonne.

Malgré plusieurs réunions de concertation, il n'a pas été possible d'aboutir à d'autres fusions du fait des divergences de volonté des élus.

Contrôle de légalité

Le volume des actes transmis en préfecture et aux sous-préfectures est en baisse de 10,8 % avec 20 265 actes déposés au titre du contrôle de légalité contre 22 713 actes en 2011 (19 970 actes en 2010).

47 lettres d'observations ont été envoyées tous domaines confondus au cours de l'année dont 14 recours gracieux. Aucun acte n'a été déféré au tribunal administratif en 2012, la chambre régionale des comptes a été saisie pour 7 actes budgétaires.

La @ administration

La @ administration en matière de contrôle de légalité concerne aujourd'hui via le dispositif ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé) 53 collectivités territoriales contre 35 en 2010 soit une augmentation de 51 %.

Le nombre d'actes transmis par voie électronique a connu cette année une augmentation particulièrement significative de 63 % par rapport à l'année dernière (1641 actes télétransmis en 2011 et 2676 en 2012).

Enfin, pour la première année, les actes budgétaires ont pu être transmis par la voie dématérialisée. 27 collectivités ont passé une convention en ce sens et 42 actes budgétaires ont été transmis.

Les dotations de l'État versées aux collectivités locales

DOTATIONS	2011	2012
FCTVA	12 689 421	13 930 780
DGF communes	44 416 942	44 123 072
DGF EPCI	16 422 792	16 690 033
DGF Département	66 649 827	66 444 310
DSU	2 083 313	2 115 904
DSR	6 075 559	6 608 333
DNP	1 920 193	2 472 570
Dotation compensation des pertes de bases de TP	32 420	"supprimée" *
FDPTP (fds départemental de péréquation de la TP)	5 480 999	2 592 372
Fonds de compensation de la fiscalité transférée	870 366	870 461
Compensations d'exonérations sur TH TFB TFNB	9 591 344	9 476 782
Dotation de compensation de la TP ou dotation unique de compensation à partir de 2012	1 492 056	1 250 152
Dotation de compensation suppression part salaires	"supprimée"	"supprimée"
Amendes de police	678 212	790 499

DOTATIONS	2011	2012
Radars automatiques	681 333	682 287
Dotation spéciale instituteurs	5 616	5 616
Dotation d'équipement des collègues	1 271 856	1 271 856
FMDI (fds mobilisation départ, pour insertion) 1ère part	830 962	732 495
FMDI 2ème part (péréquation)	542 615	476 569
FMDI 3ème part (insertion)	253 569	468 428
Elu Local	664 734	694 436
Taxe Additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux	2 602 237	2 972 283
Fds national de péréquation des DMTO des départements	4 905 655	4 957 964
Dotation pour transferts de compensations d'exo de FDL au profit des départements	6 886 728	6 135 274
DCRTP communes et EPCI (créée en 2011)	1 580 228	1 530 340
DCRTP département (créée en 2011)	9 964 983	10 215 295
FNGIR communes et EPCI (créé en 2011)	3 049 115	3 061 371
FNGIR département (créée en 2011)	7 667 908	7 655 049
FNGIR prélèvement communes et EPCI (créé en 2011)	-19 230 097	-19 230 097
FPIC reversé aux communes et aux EPCI à fiscalité propre (créé en 2012)		961 980
TOTAL	190 080 886	189 956 414

Autres financements

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a pour objectif de financer la réalisation d'investissements ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique. Au cours de l'année 2012, 135 projets ont été programmés pour un montant global de 5 262 763 €.

Par ailleurs, 173 268 € ont été consacrés aux subventions exceptionnelles du ministère de l'Intérieur.

Finances publiques

La DDFIP de la Nièvre a réalisé en 2012 ses missions traditionnelles de tenue des comptes et d'exécution budgétaire. L'amélioration continue du taux de recouvrement des produits locaux (98,51 % en 2012) reste une préoccupation majeure de la DDFIP.

La DDFIP a procédé en 2012 à l'arrêté et au visa des comptes de gestion sur chiffres 2011 des comptes publics. Ainsi, 96,86 % des comptes de gestion ont été remis aux ordonnateurs du département au 15 mars 2012, permettant à ces derniers de connaître de manière anticipée leurs résultats et d'élaborer un budget 2013 sincère et fiable. La tenue des comptes a été effectuée avec un souci constant de maintien et de renforcement de la qualité comptable dans le but ultime à moyen terme de la certification des comptes du secteur public local.

Afin de promouvoir la qualité, l'efficacité et la modernisation de la gestion financière des collectivités, 8 engagements partenariaux et une convention de services comptable et financier ont été signés entre la DDFIP et des collectivités territoriales.

En 2012, le réseau des comptables de la DDFIP a contrôlé, payé les dépenses, encaissé les recettes et tenu la comptabilité de **1 236 budgets**.

417 800 titres de recettes ont ainsi été pris en charge par la DDFIP en 2012 et 523 319 mandats ont également été contrôlés.

Le conseil financier et fiscal aux collectivités locales a été en 2012 au cœur de l'activité du service Fiscalité Directe Locale (FDL) de la DDFIP.

Afin de répondre aux attentes des élus locaux en matière de conseil financier et fiscal, les bases d'imposition doivent être communiquées aux collectivités locales. Dans le département de la Nièvre, les notifications des « états 1259 » sont intervenues pour la totalité des communes au 29 février 2012 et pour la totalité des EPCI au 15 mars 2012.

En vue d'assurer une trésorerie mensuelle régulière aux collectivités locales, un montant total de 228,9 millions d'euros a été versé en 2012 à l'ensemble des collectivités locales du département de la Nièvre.

Dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale, le service "fiscalité directe locale" a produit en 2012 des études fiscales destinées aux communes et EPCI concernés par des projets de fusion, d'intégration, de changement de périmètre ou d'option fiscale.

2012 a permis la promotion et le développement au niveau départemental d'outils modernes d'échanges qui seront renforcés en 2013.

La dématérialisation a été renforcée par la signature de 3 conventions de dématérialisation portant sur le secteur de la paye et des marchés publics.

Par ailleurs, l'ensemble des collectivités a été habilité au Portail Gestion Publique qui permet ainsi aux élus et secrétaires de se connecter au logiciel de gestion comptable (HELIOS) et d'échanger des fichiers informatisés. La généralisation de cette application permet, par le biais du protocole d'échanges standard PES V2, d'envisager une dématérialisation totale des échanges (bordereaux, titres, mandats, pièces justificatives et signature) avec les gestionnaires publics locaux. Un budget est d'ores et déjà totalement dématérialisé grâce à ce nouveau protocole. Des contacts ont été pris en 2012 avec les plus grosses collectivités afin de déployer le dispositif.

Des moyens modernes de paiements (prélèvement, mensualisation, carte bancaire, Internet) ont été proposés aux usagers des collectivités. Ainsi, grâce à l'action des services de la DDFIP, 68 organismes publics locaux ont mis en place le paiement par Internet. En 2012, 2 094 factures représentant 179 911 € ont été payées par ce biais.

Les services de la DDFIP de la Nièvre ont renforcé leurs prestations d'expertise financières au profit des collectivités locales.

26 analyses financières (25 rétrospectives et 1 prospective) ont été réalisées, remises et présentées par les comptables publics du réseau de la DDFIP aux élus.

Les réseaux SCORE et OSIRIS ont permis de détecter 11 communes et 4 établissements publics de coopération intercommunale en difficulté. Des rencontres ont été organisées entre la Préfecture, les comptables publics et les collectivités concernées afin de trouver des solutions pérennes. Cette coopération sera poursuivie en 2013.

Les chiffres-clés de la direction départementale des finances publiques

L'établissement de l'impôt

I - Impôts d'Etat	2011	2012
1) Articles d'Impôt sur le revenu (5ème émission)	130 456	127 756
Montant total des rôles d'Impôt sur le revenu émis	121 901 177	133 856 038
2) Nombre d'assujettis à l'Impôt sur les sociétés	3 349	3 380
II - Impôts locaux (rôles généraux)		
1) Cotisation foncière des entreprises : nombre d'articles	12 165	12 440
2) Taxe d'habitation : nombre d'articles	129 524	129 349
3) Taxe foncière sur les propriétés bâties : nombre d'articles	106 770	107 434
4) Taxe foncière sur les propriétés non bâties : nombre d'articles	118 370	118 681

Le recouvrement de l'impôt

I Recouvrement des impôts des professionnels	2011	2012
1) Taxe sur la valeur ajoutée nette	167 494 415	166 724 165
2) Produits de l'enregistrement et du timbre	31 105 331	34 918 509
3) Impôt sur les sociétés (versements spontanés et recouvrements suite à prises en charge)	42 553 402	40 101 263

II - Recouvrement des impôts des particuliers (année courante)		
1) Impôt sur le revenu et contributions sociales	132 435 023	143 579 015
2) Taxe d'habitation	77 566 410	79 327 832
3) Taxe foncière (Propriétés bâties et non bâties)	110 159 550	113 706 669

Les affaires foncières

I - Publicité foncière	2011	2012
Nombre de formalités traitées	41 305	38 707
II - Cadastre		
Exploitation des déclarations de propriétés bâties	5 356	6 045

Amendes et produits divers

I - Amendes	2011	2012
1) Nombre d'amendes	16 284	17 060
2) Montant recouvré (en €)	914 066	778 339
II - Produits divers		
1) Nombre de titres pris en charge exercice courant	555	781
2) Montant des prises en charge exercice courant (en €)	2 984 064	2 998 146

Gestion des dépôts de fonds d'intérêt général

I - Activité de caisse des dépôts (CDC)	2011	2012
Encours moyen par type de clientèle :		
<i>Notaires (en K€)</i>	59 664	56 080
<i>Administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires (en K€)</i>	12 251	11 516
<i>Huissiers de justice (en K€)</i>	1 355	1 594
II - Activité dépôts de fonds au Trésor (DFT)		
1) Nombre de comptes DFT	107	148
2) Encours au 31 décembre (en €)	8 851 466	8 057 569

Mission domaniale

Évaluations domaniales	2011	2012
Nombre d'évaluations traitées	860	756

VII-Éducation, jeunesse et sports, culture

L'éducation scolaire

La population scolaire de la Nièvre

33 632 élèves sont scolarisés dans 285 écoles et établissements publics et privés.

Etablissements	Public	Privé	Total	Effectif	1 ^{er} degré	2 ^{ème} degré	Total
Ecoles	228	8	236	Public	16 677	13 856 (dont 504 étudiants)	30 533
Collèges	30	4	34	Privé	959	2 140	3 099
Lycées	10	5	15		17 636	15 996	33632

La baisse globale des effectifs se poursuit et les taux d'encadrement restent favorables : 21,87 élèves par classe dans le premier degré et 22,98 élèves par divisions en collège, pour le lycée le nombre d'heures par élève est de 1,837.

La scolarisation des élèves handicapés

1201 élèves handicapés sont scolarisés. La scolarisation de ces élèves est portée par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle s'inscrit dans le cadre du **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** de l'élève, coordonné par l'enseignant référent du secteur.

La scolarisation peut se dérouler sans aide particulière ou faire l'objet d'aménagements lorsque les besoins de l'élève l'exigent. Le recours à l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (AVS) et à des matériels pédagogiques adaptés concourent à la rendre possible.

Lieu de scolarisation des élèves handicapés	Nb d'élèves
Milieu scolaire ordinaire	441
Classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) à l'école primaire	242
Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)	120
Établissements médico-sociaux	398
Total	1201

803 élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire (CLIS et ULIS compris) :
 - 507 dans les écoles primaires
 - 296 en collèges ou lycées.

L'affectation

La très légère augmentation du taux d'attractivité des baccalauréats professionnels et CAP de la production (1,18 candidat pour une place) n'a pas permis de réduire le nombre de places vacantes, en légère progression. Les spécialités peu attractives restent identiques aux années précédentes (technicien d'usinage, procédés de la chimie), mais pour la première fois, de nombreuses places restent disponibles en seconde pro électrotechnique.

Le domaine des services a connu pour la deuxième année consécutive une augmentation de son taux d'attractivité (1,64 candidat pour une place), liée à des décisions d'orientation vers la voie professionnelle en hausse, et à la forte attractivité du baccalauréat professionnel Prévention-Sécurité, ainsi que des spécialités métiers de la mode et accompagnement, soins, services à la personne.

L'orientation

En collège, le taux de redoublement 6^{ème} est en nette hausse et devient proche du taux académique. Le taux de redoublement au niveau 4^{ème} continue de baisser, l'écart avec le taux académique se maintenant à 1 point. En fin de 3^{ème}, le taux d'orientation vers la 2^{nde} générale et technologique (GT) est en baisse, comme celui de l'académie, et devient inférieur à 60 %. Cependant, l'écart avec le taux académique s'accroît.

Au lycée, à l'issue de la classe de 2^{nde} GT, le taux de passage en 1^{ère} baisse aussi très légèrement, alors que le taux académique progresse. L'écart avec le taux académique se creuse également, le taux de non

passage (redoublement et réorientation) augmentant très légèrement, alors que le taux académique baisse fortement.

Les examens

Les taux de réussite aux examens progressent favorablement et tendent à se rapprocher des taux de l'académie et national. Les taux de réussite aux examens professionnels sont variables, mais relativement satisfaisants.

Examen	Taux de réussite 2012	Situation vis-à-vis de l'année 2011	Taux de réussite académie	Taux de réussite national
Diplôme national du brevet (DNB)	79,9 %	en hausse (77,6 %)	83,7 %	86,00%
Baccalauréat général	88,3 %	en hausse (88%)	89,40%	89,20%
Baccalauréat technologique	82 %	légère hausse (81,4 %)	84,4 %	83,70%
Brevet d'étude professionnel	87 %	forte hausse (83 %)	82,1 %	78,2 %
Baccalauréat professionnel	75,8 %	Non significatif	75,90%	77,40%
Certificat d'aptitude professionnel	82,5 %	en baisse (83,3 %)	82,2 %	78,2 %

Les sorties du système scolaire

A l'issue du croisement de bases interministériel, 715 jeunes ont été signalés comme décrocheurs. Les sorties des établissements scolaires connaissent une baisse conséquente par rapport à l'année dernière. L'accompagnement de ces jeunes, assuré par les acteurs des plate-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs permet d'indiquer que pour 550 jeunes :

- 269 étaient sans solution (203 ont été conviés à des entretiens conjoints CIO-MGI-Mission locale et à peine 10 % se sont présentés et bénéficient d'un accompagnement, les 66 résidant hors du département ont été signalés aux structures d'accueil de leur département d'accueil) ;
- 125 jeunes se sont inscrits en apprentissage ;
- 66 se sont de nouveau inscrits dans un établissement scolaire ;
- 39 sont stagiaires de la formation professionnelle ;
- 51 ont un emploi.

Des moyens importants sont attribués pour le fonctionnement d'une classe-relais qui accueille des collégiens en situation de décrochage pour une prise en charge individualisée et l'élaboration d'un projet. Ce sont 19 jeunes qui ont été accueillis en classe-relais sur l'année 2011-2012, pour des périodes de 7 semaines éventuellement renouvelables.

Un « CAP nouvelles chances » a été ouvert au LP J. Rostand. 10 jeunes décrocheurs préparent les épreuves générales du CAP. L'année prochaine, ils prépareront les épreuves professionnelles.

L'aide aux élèves en difficulté

En école primaire, les **programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE)** sont destinés aux élèves qui risquent de ne pas maîtriser les connaissances et compétences identifiées comme indispensables par les repères du socle commun à la fin d'un cycle. En 2012, les PPRE ont concerné 1 692 élèves soit près de 75 % de plus que l'année précédente.

En collège, les PPRE s'adressent en priorité aux élèves dont les évaluations diagnostiques en début de 6^{ème} révèlent des retards significatifs dans les apprentissages fondamentaux. Tous les établissements disposent d'heures spécifiques pour la mise en œuvre de ces PPRE.

L'aide personnalisée à l'école, donne aux maîtres la possibilité de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, les difficultés d'apprentissage qu'ils ne pouvaient auparavant prendre en charge directement. Sur l'année scolaire 2011-2012, 7 368 élèves ont bénéficié de l'aide personnalisée dans la Nièvre dont 1 597 élèves qui relèvent de l'éducation prioritaire.

Les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires complètent le dispositif pour les élèves de CE1, CM1 et CM2 qui en ont besoin. Organisés sur les vacances de printemps et d'été, les premières et dernières semaines des vacances, ce sont 91 stages qui ont été organisés pour 404 élèves sur l'année scolaire 2011-2012. Parmi ces élèves, 113 relevaient de l'éducation prioritaire.

Internats d'excellence

Les internats d'excellence suivants accueillent des élèves en difficulté sociale pour favoriser, par une prise en charge particulière, leur réussite.

Collèges	Nb de Places	Lycées	Nb de Places
Bibracte (Château-Chinon)	20	Jules Renard (Nevers)	5
Noël Berrier (Corbigny)	5	Pierre-Gilles de Gennes (Cosne-sur-Loire)	5
Anthony Duvivier (Luzy)	5	LP François Mitterrand(Château-Chinon)	2

Les places labellisées du Lycée Professionnel François Mitterrand de Château-Chinon présentent le double objectif de s'adresser à des élèves en difficulté sociale et aussi à des jeunes filles qui s'orientent dans une voie majoritairement investie par les garçons. Ces établissements développent des projets culturels en partenariat avec des associations.

Associer les parents d'élèves à la réussite de leurs enfants

La mallette des parents est mise en place à des moments importants de la scolarité : en CP et en sixième. Ce dispositif consiste à resserrer les liens avec les parents des élèves les plus en difficulté et les plus absentéistes, avec des séances d'informations sur le fonctionnement de l'institution scolaire, les sens et les enjeux de la scolarité de leur enfant. Ces actions ont un véritable impact sur la scolarité des élèves, en particulier pour ce qui concerne l'assiduité et le comportement.

A titre expérimental, la mallette des parents est testée au niveau maternelle dans la Nièvre. Des actions de soutien à la parentalité sont également organisées en lien avec les fédérations de parents d'élèves, les associations dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (R.E.A.A.P.) co-pilotés par la DSDEN, la CAF, le Conseil Général et la Ville de Nevers.

Les initiatives en faveur de la jeunesse

La promotion et le développement des pratiques socioculturelles de qualité

En 2012, 14 actions ont été financées dans le cadre de la mise en œuvre des politiques éducatives locales (P.E.L). Le soutien financier a concerné des projets orientés sur le champ de l'éducation à l'information, sur celui de l'éducation à l'image, sur le secteur des arts plastiques, sur l'accompagnement et la participation des jeunes et huit dans le domaine des pratiques physiques et sportives. Les associations partenaires reconnues comme centres de ressources départementales et développant une expertise sur des thématiques spécifiques à destination des enfants et des jeunes ont également été financées

Professionnalisation et développement de l'emploi des jeunes dans les secteurs des métiers de la jeunesse et du sport

Dans le cadre des missions de certification et d'évaluation des compétences dévolues aux Conseillers d'Éducation Populaire et de Jeunesse, 10 évaluations ont été réalisées sur les diplômes professionnels de niveau 4.

Près de 40 postes FONJEP au bénéfice des associations d'éducation populaires, sont gérés par la DDCSPP. Une analyse globale des postes et de leur durée a été conduite en 2012 de sorte à pouvoir programmer les contrôles qui sembleront opportuns.

7430 € sous la forme d'une bourse ont été attribués en 2012 à 28 diplômés du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Si le BAFA n'est pas un diplôme professionnel, il est nécessaire pour encadrer de façon occasionnelle les enfants ou adolescents qui fréquentent les centres de vacances et de loisirs.

La qualité éducative des accueils collectifs de mineurs

Le contrôle : les inspections et visites opérées durant les périodes de congés scolaires ont permis de rencontrer quarante-cinq structures, (établissements, camps...) avec ou sans hébergement.

La plate-forme départementale « Accompagnement des jeunes », qui est un espace de concertation et de coordination des acteurs de jeunesse, s'est réunie de nombreuses fois en 2012. Ses travaux ont notamment abouti à l'édition d'un guide d'accueil pour les 11-17 ans et à l'élaboration d'une charte de qualité des accueils de loisirs et accueils jeune dans le cadre de la démarche qualité nommée « Quali'accueils 58 ».

Promotion et développement des pratiques sportives et socioculturelles

Les certifications et les formations aux métiers du sport

Cette année, il n'y a pas eu de formation au Brevet National de Sauvetage et de Secourisme Aquatique (BNSSA). L'examen s'est déroulé en deux sessions réunissant 33 candidats, dont 6 personnes au titre du recyclage. A la suite de ces deux sessions, 17 candidats ont obtenu le diplôme soit 50 % des candidats inscrits.

Le développement des pratiques sportives

La Nièvre est le premier département de Bourgogne en terme de licenciés par rapport à sa population (près de 50 000). Le sport est porteur d'enjeux fondamentaux pour l'avenir de la société française, vecteur de cohésion sociale, porteur d'une éthique, favorisant la socialisation des jeunes par les apprentissages et le bien être d'une population en bonne santé. L'État est le garant de ces objectifs.

Les crédits pour le « sport pour tous » dans la Nièvre en 2012, ont été employés de la façon suivante :

- 398 698 € pour la part dite traditionnelle du CNDS. La priorité a été l'aide aux disciplines en difficulté et aux clubs évoluant en milieu rural ;
- 63 333 € ont été consacrés à l'accompagnement éducatif des jeunes scolarisés soit une augmentation de 4,1 % par rapport à l'enveloppe de l'année précédente ;
- 59 764 € de crédits CNDS sur la part équipement. La priorité 2012 a consisté à servir les communes rurales et notamment Saint Léger des Vignes et Saint Amand en Puisaye. L'accent a été mis sur les projets bénéficiant aux jeunes scolarisés, aux jeunes en zone sensible ou projets permettant la mise aux normes « accessibilité » de l'équipement.

Les fonctions éducatives et sociales, les publics cibles : le but du coupon sport est de promouvoir le sport comme vecteur d'éducation et facteur d'intégration sociale. Ce dispositif permet aux jeunes issus des familles socialement désavantagées, de financer une partie de la licence sportive annuelle. L'ouverture progressive des critères souhaitée par la DDCSPP, a connu un réel succès. Le comité départemental olympique et sportif (CDOS) a délivré 1 078 coupons sports pour 231 jeunes. De plus, 4 150 € ont permis de financer des actions spécifiques « handisports ».

Le soutien au mouvement sportif : le dispositif des contrats aidés « **Plan Sport Emploi** » (PSE), contribue à la promotion et à la pérennisation de l'emploi dans le mouvement sportif. En 2012, huit PSE sont recensés dans la Nièvre, soit un montant de crédits mobilisés de 41 412,50 €. Ce montant représente 20,2 % des crédits CNDS délégués à la Nièvre.

Les sports de nature : projet transversal. La configuration géographique particulière de la Nièvre amène la DDCSPP à promouvoir les sports « de nature », notamment dans le Morvan afin de veiller :

- au développement des sports de nature dans le respect des enjeux spécifiques au milieu naturel : propriété foncière, autres activités sportives ou agricoles, protection de l'environnement ;
- au respect des règlements relatifs à la sécurité des pratiques sportives.

Le développement maîtrisé de sports de nature a amené la DDCSPP à participer au règlement de conflits d'usage, à la gestion des espaces naturels et à l'accompagnement du mouvement sportif aux dispositifs de gestion particuliers à certaines pratiques (gestion des loisirs motorisés, projet Morvan pour Tous).

Service civique

Ce dispositif a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne de plus de 16 ans l'opportunité de s'engager au service des autres et de la collectivité. Il s'agit d'un engagement volontaire qui permet l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation. Au total en 2012 dans la Nièvre, 34 organismes agréés accueillent 437 jeunes.

La DDCSPP a organisé les deuxièmes rencontres départementales du service civique et s'est assurée de la mise en place des formations à destination des jeunes en service civique (Formations citoyennes : 2 sessions de 3 jours organisées par la FOL. PSC1 organisé par l'UDSP). En conformité avec l'objectif régional fixé, 5 organismes agréés ont été contrôlés.

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Sous l'autorité du Garde des Sceaux, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) a pour mission opérationnelle d'assurer directement ou de manière déléguée la prise en charge éducative des mineurs et jeunes majeurs qui font l'objet d'une décision judiciaire. C'est aussi l'institution de l'Etat chargée de la coordination des acteurs intervenant auprès des mineurs de Justice.

La PJJ dans la Nièvre comprend **un secteur public et un secteur associatif** ; ce dernier bénéficie de la double habilitation Justice et Conseil Général et il est géré par l'Association De Sauvegarde De l'Enfant à l'Adulte de la Nièvre. En 2012, le nombre de mesures suivies par le secteur public s'est élevé à **651** (702 en 2011) et à **563** pour le Secteur associatif habilité (592 en 2011). Cela représente 1024 jeunes concernés par une prise en charge judiciaire à un titre ou à un autre (1168 en 2011).

Le fait marquant de l'année 2012 demeure le regroupement des deux établissements de placement d'Auxerre et de Nevers sous une même entité juridique et administrative dénommé Établissement de placement BOURGOGNE OUEST et l'inscription de cet établissement dans une expérimentation nationale dénommé Dispositif de placement intégré (DPI). Cette réorganisation a montré en 2012 que l'ordonnance de placement unique permettait une plus grande maîtrise du parcours des jeunes, un moins grand nombre de ruptures génératrices de malaise et de passage à l'acte, ainsi qu'une diminution des fugues et des incarcérations. Cependant, il convient de souligner le manque de familles d'accueil capables de « tenir » sur le temps les cas les plus difficiles en dépit de la garantie du soutien de la nouvelle organisation de l'établissement.

La politique culturelle

La direction régionale des affaires culturelles met en œuvre la politique du ministère de la culture et de la communication en l'adaptant au contexte régional et départemental. Dans ce cadre, elle étudie, conserve, valorise le patrimoine, soutient la création artistique sous toutes ses formes et aide à la diffusion des œuvres, favorise l'éducation et la formation en matière culturelle et artistique, contribue au développement d'une politique culturelle régionale cohérente, vise à l'accès de tous à la culture et à l'art, diffuse l'information utile à ses partenaires et au public.

Préservation, enrichissement et promotion des patrimoines

Protections des monuments historiques

4 mesures de protections des monuments sont intervenues en 2012 :

Commune	Monument	Mesure prise	date
CORVOL L'ORGUEILLEUX	Anciennes papeteries de Villette	Désinscription	15/03/12
POUGUES LES EAUX	Pavillon des sources St Léger et Saint Léon	Inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques	18/04/12
MARZY	Église Saint André	Inscription complète de l'édifice au titre des monuments historiques	13/09/12
ST MARTIN DU PUY	Château de Vésigneux	Inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques	10/07/12

D'une manière générale, une baisse du nombre de demandes de protections est constatée. Cette baisse permet la révision des protections anciennes. La révision du classement de l'église Saint André à Marzy en est l'illustration : l'arrêté qui a été signé par la ministre de la Culture a permis de classer « monument historique » la totalité de cet édifice roman, caractéristique du Nivernais alors qu'en 1907 seuls le clocher et le chœur avaient été classés.

Bilan chiffré des opérations d'entretien et d'investissement

Le soutien financier de l'Etat apporté en faveur du patrimoine historique pour le département s'élève à **4 382 464 €** toutes opérations confondues, dont notamment 2 900 000 € pour le clocher de la cathédrale de Nevers et 1 112 163 € de subventions.

Ainsi, 13 opérations d'entretien sur les monuments classés et inscrits ont été subventionnées pour un montant total d'aide de 193 514 €. La part des propriétaires privés représente environ 50 % du total. L'enveloppe consacrée aux monuments État (cathédrale de Nevers) s'élève à 70 000 € dont 10 000 € pour les objets mobiliers.

8 opérations d'investissement sur les monuments classés et inscrits ont été subventionnées pour un montant total d'aide de 903 420 €. La part des propriétaires privés représente environ 62 % du total.

3 opérations de restauration d'objets mobilier ont aussi été engagées représentant 2 296 € de subventions, dont la réalisation de l'état sanitaire des retables de Ternant. 10 000 € ont été consacrés à la cathédrale de Nevers avec la réalisation du socle pour la statue de Sainte-Julitte et la restauration des bénitiers en fonte.

Les travaux sur le prieuré de la Charité-sur-Loire, dans le cadre du schéma directeur d'aménagement du site abbatial engagé en 2008, ont vu la restauration des vestiges du portail de l'église abbatiale et le démarrage de la tranche relative à l'aile Est.

A signaler également la restauration des toitures de l'aile de la chapelle à l'abbaye de Corbigny et le début des travaux sur les enduits des façades, la poursuite de la restauration des imposants communs du château d'Aunay-en-Bazois et une première phase de traitement en consolidation des vestiges archéologiques sur le site de Bibracte.

Labels

Le label "Jardin remarquable", institué par le Ministère de la Culture pour encourager l'ouverture au public (50 jours par an) aux jardins et parcs à intérêt culturel, a une durée de cinq ans renouvelable. Il a été attribué en 2012 au jardin de Cuy à Chouigny, propriété privée. Il a été maintenu pour le jardin du château de Limanton, propriété privée.

L'archéologie préventive

La DRAC (SRA) a été réglementairement saisie de 40 dossiers d'utilisation du sol en 2012, soit une diminution d'environ 30 % par rapport à 2011, alors même que le nombre de dossiers reste globalement en deçà des saisines des autres départements bourguignons, en raison

2012 a vu la **mise en évidence d'un important sanctuaire gallo-romain, complètement inédit**, à l'emplacement de l'extension du Technopôle de Magny-Cours et de son aire de service associée. Ce sanctuaire comporte plusieurs temples de plan centré (*fanum*) et de nombreux bâtiments dont un possible théâtre. Une zone humide et tourbeuse a été aménagée durant l'Antiquité et a livré de rarissimes *ex-voto* anatomiques en bois, offerts à la divinité de source locale. Ces vestiges se répartissent sur plusieurs hectares et s'avèrent particulièrement bien conservés sous prairie. La fouille préventive de l'extension du Technopôle a été prescrite, tandis que son plan d'aménagement a été modifié, afin d'exclure et de protéger la zone humide dans l'optique d'une opération programmée ultérieure.

la poursuite de l'important **chantier de restauration du clocher gothique de la cathédrale de Nevers** et de sa sculpture monumentale mobilise un effectif d'une quinzaine de compagnons (maçons, tailleurs de pierres, sculpteurs) à l'œuvre sur les quatre faces de la tour. C'est actuellement l'un des plus importants chantiers de pierre de taille, de sculpture décorative et de copie de statuaire monumentale sur les cathédrales françaises, participant ainsi à la sauvegarde de ces savoir-faire spécifiques.

d'une moindre activité d'aménagement. Avec 11 diagnostics prescrits, le taux de prescription est en augmentation (28 %).

L'archéologie programmée du site de la ville de Bibracte

Le programme de recherche en cours sur le site de la ville gauloise de Bibracte (Mont Beuvray) est l'une des opérations phares de l'axe majeur de la recherche archéologique programmée régionale (protohistoire récente : civilisation des *oppida*).

Plusieurs équipes sont désormais en phase de préparation de publication : équipes allemande et hongroise sur le centre urbain (*forum* précoce de la Pâture du Couvent), française sur la minière à ciel ouvert des Grangerands, autrichienne sur les fortifications du sommet du Porrey, franco-polono-tchèque sur le quartier d'artisans du métal de la Côme Chaudron.

L'année 2012 a vu progresser le dossier de renouvellement en deux tranches de la présentation permanente au Musée : le niveau haut a été livré au printemps 2012, et le niveau bas sera terminé pour l'ouverture de la saison 2013.

Outre l'activité archéologique du site de Bibracte, deux opérations ont été menées sur des opérations portant sur des édifices du Moyen Âge (Eglise à Saint Pierre du Mont et Prieuré de la La Charité-sur-Loire).

Valorisation

L'année 2012 a vu la préparation d'un nouveau numéro de la collection Archéologie en Bourgogne consacré aux résultats de la fouille programmée à Oisy, menée de 2002 à 2008, sur un site occupé par un groupe de chasseurs cueilleurs. Ce site badegoulien, vieux de 18 000 ans, est l'un des mieux documentés pour cette période dans le nord de la France. Sa parution est prévue début 2013.

Action en faveur du patrimoine architectural et urbain et de la promotion de la qualité architecturale

Qualité architecturale et promotion de l'architecture

L'année 2012 a été marquée par une mobilisation sans précédent du réseau de diffusion et de promotion de la qualité architecturale grâce à la première édition du « mois de l'architecture contemporaine » en Bourgogne en octobre. La DRAC a participé financièrement à hauteur de 25 000 €. En Nièvre, le succès de cette manifestation, à l'initiative de la Maison de l'Architecture, a reposé sur le rôle fédérateur de l'association A58. La qualité des événements proposés mérite d'être soulignée : expositions dans l'espace public, conférences, visites, ateliers participatifs, colloques, projections... Un ouvrage a notamment été édité qui retrace les réflexions urbaines suscitées par l'histoire du quartier des Pâtis à Nevers.

Espaces protégés

La mise en œuvre des AVAP (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) est entrée dans un phase opérationnelle. La DRAC accompagne techniquement et financièrement les communes. A ce jour, la communauté de communes de la Puisaye nivernaise (devenue Portes de Puisaye Forterre après fusion) et les communes de Cosne-Cours-sur-Loire et Donzy conduisent l'élaboration d'une AVAP. L'absence d'engagement des procédures à Decize et Nevers peut faire craindre un défaut d'appropriation de cet outil de gestion du patrimoine urbain au sein du projet de développement local.

Deux journées de sensibilisation ont été organisées, l'une à l'échelon régional en novembre à la Charité sur Loire, l'autre en juillet à Chasselas en Saône et Loire (dont le projet constitue un modèle très intéressant pour des petites communes) destinées à sensibiliser les élus concernés par la candidature des Climats de Bourgogne à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial.

Villes et Pays d'art et d'histoire – activités pédagogiques et de sensibilisation

La commune de Nevers a entamé la réflexion en vue du renouvellement de la convention Ville d'art et d'histoire. Cette évolution est nécessaire pour prendre en compte et mettre en valeur le caractère transversal de la politique de transmission et d'éducation patrimoniale et urbaine que mène déjà la commune.

En ce qui concerne les actions 2012, on notera le partenariat avec le Lycée Jules Renard (préparation de dossiers documentaires sur des thèmes patrimoniaux) et la création de deux nouveaux circuits de visites en bus permettant aux usagers de mieux connaître les différents quartiers (centre-ville, faubourgs XIXe, lotissements et grands ensembles XXe).

L'action en faveur de la création

Spectacle vivant

Le développement du théâtre dans le département de la Nièvre s'effectue dans des lieux tels que la scène conventionnée - Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre- qui s'est affirmée comme « un centre de création et de production », et l'Espace de Cultures de l'Abbaye de Corbigny. Il est également notable dans des disciplines telles que les arts de la rue avec le festival « *Les Zaccros d'ma rue* », présenté en juillet à Nevers et dans son agglomération.

En matière d'équipes artistiques, la compagnie « Metalovoice » implantée à Corbigny dispose, depuis septembre 2011, d'un lieu dédié à la création dans le domaine des arts de la rue, *la Transverse*, - qui permet d'offrir une nouvelle dynamique à ce secteur.

La Compagnie Philippe Genty, en résidence à la Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre (MCNN), marque également le paysage nivernais. Une convention pluriannuelle a été reconduite pour la période 2012-2014 avec la compagnie qui accompagnera l'émergence d'une nouvelle équipe en son sein (résidence d'artiste-compagnonnage). Cette jeune équipe portée par la marionnettiste norvégienne Yngvild Aspeli devrait ainsi pouvoir réussir son implantation sur le territoire Nivernais, au terme de ce compagnonnage, ce qui permettrait à la Bourgogne de compter une nouvelle équipe dans une discipline particulièrement sinistrée dans cette région.

Par ailleurs, le soutien à l'association "TéATR'éPROUVèTe" dans le cadre de son conventionnement triennal sera poursuivi. Enfin, il est à noter qu'une aide à la production a été allouée à une compagnie nivernaise (Théâtre du Caramel fou) ainsi qu'une aide à la résidence à la compagnie Théâtre du temps pluriel pour ses actions menées dans les lycées.

Danse

En danse, la présence de la Compagnie « Les Alentours Rêveurs » de Serge Ambert au sein de l'abbaye de Corbigny permet de développer la présence de cette discipline qui, depuis la disparition du Centre chorégraphique de Nevers, peine à exister dans la Nièvre (et, plus largement, en Bourgogne). Une réflexion initiée en 2011 et portée par Serge Ambert devrait permettre de développer un projet structurant pour la danse dans la Nièvre, en s'appuyant sur les forces en présence à Corbigny.

Musique

Dans le domaine musical, l'année a été caractérisée par un soutien consolidé aux activités du Café Charbon, lieu de musiques actuelles à Nevers. Le plan annoncé par le Ministre de la culture et de la communication en faveur des musiques actuelles a ainsi permis d'abonder la subvention attribuée à ce lieu très identifié et qui a vocation à recevoir le label SMAC (Scène de Musiques Actuelles).

Par ailleurs, l'année a vu se poursuivre la mise en oeuvre d'un schéma d'orientation et de développement des musiques actuelles (SOLIMA) départemental, démarche partenariale définie communément par le ministère de la culture et de la communication, les collectivités et les représentants des professions du secteur. Dans la Nièvre, le SOLIMA permet plus spécifiquement d'agrèger différentes esthétiques musicales, allant des musiques traditionnelles aux musiques actuelles et de faire ainsi émerger des problématiques communes.

Arts plastiques

La politique d'irrigation du territoire est principalement articulée autour du Centre d'art contemporain de Pougues les Eaux et du Centre culturel de rencontre de la Charité sur Loire.

Situé au cœur du Parc Saint Léger, Le Centre d'art de Pougues les Eaux, installé dans des bâtiments, qui sont la propriété du Conseil Général, développe intra-muros des coproductions d'expositions d'envergure internationale. En outre, depuis l'an dernier des partenariats ont été initiés entre l'école supérieure des arts appliqués de Bourgogne et les ENSA de Cergy/Dijon/Bourges et le centre du graphisme de Chaumont afin d'étendre la professionnalisation des étudiants dans les champs du graphisme et de la recherche plastique. Ce programme composé d'une résidence de 3 mois au centre d'art de Pougues est concrétisé dans le cadre d'un post-diplôme. (2 ateliers et 3 logements d'artistes sont présents sur le site).

Grâce aux soutiens de la Fondation Gaz de France et de la Fondation de France (*nouveaux commanditaires*), 5 vitraux contemporains, commandités à l'artiste américain Christopher Wool par le Centre culturel de Rencontres de la Charité sur Loire, ont remplacé les verrières de la salle du chapitre du Prieuré. Ces vitraux, réalisés par Pierre-Alain Parrot maître verrier bourguignon, ont été inaugurés l'automne dernier pendant la Fiac.

Perspectives 2013 : Dans le but de mettre en place des expositions en synergie avec le *festival du Mot*, une négociation a été engagée entre le Frac et le Centre d'art de Pougues les eaux et le Centre culturel de rencontres. La première édition de cette coopération se tiendra en 2013 à l'occasion de la célébration bourguignonne des 30 ans des Fracs.

Cinéma et audio-visuel

Avec 8 établissements en activité (ainsi qu'un circuit de cinéma itinérant) et 19 écrans, la Nièvre est assez peu équipée. La fréquentation des salles a été en 2011 de 353 018 contre 327 061 en 2010 confirmant l'augmentation constatée en 2009 après plusieurs années de baisse de fréquentation (chiffres officiels 2012 en attente). Dans le cadre des subventions "Art et essai" accordées par le CNC en 2011, les salles concernées ont ainsi reçu une aide de 42 943 € contre 40 213 € en 2011 et 35 070 € en 2010, traduisant un développement positif de ce secteur. Les cinémas de Clamecy et Decize ont obtenu une aide de 199 692 € du CNC pour leur numérisation.

Festivals cinématographiques

Diverses manifestations contribuent au développement du cinéma sur le département dans une optique d'aménagement culturel du territoire. A Ouroux en Morvan, se tient depuis 4 ans le festival "Parti(e)s de campagne", animé par l'association Sceni Qua Non. Axé sur le court-métrage, il mêle intelligemment programmation exigeante et ambiance festive ; à Nannay, un festival ("Ni vu, ni connu") en milieu rural se signale aussi par son originalité dans les lieux de diffusion comme dans ses confrontations avec l'art contemporain. L'association Sceni Qua Non intervient à de nombreux titres pour développer l'action culturelle cinématographique sur le département avec le soutien du Conseil général et de la DRAC (43 700 €) dans le cadre d'une convention

Milieu scolaire et jeune public

Le Lycée Alain Colas de Nevers propose deux options cinéma (une obligatoire, une facultative) avec pour partenaire l'association Sceni Qua Non qui fait intervenir des professionnels. Cette association coordonne aussi sur l'ensemble du département Les opérations « Ecole et cinéma » et « Collège au cinéma ».

Action de l'Office National des Anciens Combattants (ONACVG) en faveur de la transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Le Service Départemental de l'ONACVG a organisé ou a été partenaire de 12 manifestations destinées à mettre en lumière la mémoire du monde combattant : Expositions, conférences, tables-rondes, animation de concours scolaires, rencontres intergénérationnelles.

L'ONACVG a aussi réalisé 23 expositions sur l'histoire et la mémoire des conflits, ainsi que sur la citoyenneté : ces expositions sont destinées à être vues par le plus grand nombre mais leur vocation première est surtout pédagogique. Elles s'adressent particulièrement aux collégiens et lycéens qui étudient l'histoire contemporaine.

VIII-Santé publique et sécurité sanitaire

Les actions de santé publique

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne (ARS)

Les agences régionales de santé, créées le 1^{er} avril 2010 afin de mieux répondre aux besoins de la santé de la population, sont chargées de :

- mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique, en liaison avec les autorités compétentes, dans les domaines de la santé au travail, de la santé scolaire et universitaire et de la protection maternelle et infantile ;
- réguler, orienter et organiser, notamment en concertation avec les professionnels de santé, l'offre de services de santé, de manière à répondre aux besoins en matière de soins et de services médico-sociaux, et à garantir l'efficacité du système de santé.

Cependant, dans le champ de la veille, de la sécurité et de la police sanitaires, l'ARS a un devoir d'information du préfet, de collaboration et d'exercice de prestations au profit de celui-ci pour lui permettre d'exercer ses compétences et « *lorsqu'un événement porteur d'un risque sanitaire peut constituer un trouble à l'ordre public* », elle est placée pour emploi sous l'autorité du préfet. En matière de santé environnementale, la loi maintient la compétence de l'État en matière de contrôle des règles d'hygiène.

La permanence des soins en ambulatoire (PDSA) est assurée sur l'ensemble du territoire de la Nièvre

L'implantation des médecins généralistes reste concentrée essentiellement sur l'axe de la Loire. La majorité des cantons situés à l'est du département compte 1 à 4 médecins généralistes au maximum. Les médecins spécialistes nivernais sont, quant à eux, répartis à 90 % sur Nevers et Cosne-sur-Loire. Pour ces deux catégories de professionnels de santé, on constate toujours en 2012 une densité inférieure à la moyenne nationale et régionale.

Conformément aux dispositions du code de la santé, un cahier des charges régional précisant l'organisation et le financement de la PDSA a été adopté en 2012 par l'agence régionale de santé (ARS) en concertation avec les préfets de département.

Le nouveau cahier des charges de la PDSA et sa déclinaison départementale ont été approuvés par le comité départemental de l'aide médicale d'urgence et des transports sanitaires (CODAMUPS- TS) du 16 février 2012. Cette démarche a donné lieu à de nombreuses réunions techniques de concertation entre la délégation territoriale de l'ARS et les professionnels concernés. Le Conseil départemental de l'ordre des médecins (CDOM) a émis également un avis favorable. La mise en œuvre de ce nouveau dispositif a été effective le 1^{er} juillet 2012 pour la Nièvre.

Cette nouvelle organisation repose sur 12 secteurs, intégrant 4 secteurs reconfigurés et le maintien d'une astreinte en nuit profonde sur les 5 secteurs du Morvan, couverts par l'AMLUV (Association de médecins libéraux pour l'urgence vitale) regroupant des médecins formés à l'urgence en vue de dispenser les premiers soins en attente de l'intervention d'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR), dont le délai d'intervention est supérieur à 30 minutes. Ce dispositif couvre cinq secteurs : Montsauche, Château-Chinon, Moulins-Engilbert, Lormes et Saint-Saulge/Châtillon-en-Bazois.

Sur les deux secteurs Nevers et Decize, la PDSA est assurée au sein d'une maison des gardes à laquelle plusieurs médecins du secteur participent. Les difficultés rencontrées durant l'été 2012 pour l'organisation de la PDSA sur le secteur de COSNE/LOIRE ont été résolues en novembre après une action concertée du CDOM et de la DT 58.

Les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP)

La situation de l'évolution de la démographie médicale, la faible densité de la population sur certains territoires conduisent à développer des solutions adaptées et innovantes pour pérenniser une offre de santé en ambulatoire.

Les MSP constituent une nouvelle modalité d'exercice pour les professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes ...) qui permet une prise en charge coordonnée des patients, le développement de la prévention et facilite l'installation de jeunes professionnels.

Implantation des 9 maisons de santé ouvertes en 2012 : St Amand en Puisaye ; Clamecy ; Varzy ; Montsauche les Settons ; Château Chinon ; Moulins Engilbert ; Luzy ; Fours ; Chatillon en Bazois

Au 31 décembre 2012, la Nièvre comptait neuf maisons de santé ouvertes avec un soutien financier de l'ARS et de l'État. C'est le département de Bourgogne qui comprend le plus de MSP ouvertes. Trois autres projets de maison de santé ont eu leur projet de santé validé par l'ARS à Corbigny, Magny Cours et à Nevers (maison des spécialistes)

Perspectives 2013 : suite à une étude de faisabilité faite en 2012, le projet de santé sur la commune de La Charité-sur-Loire doit être validé en 2013.

Le volet ambulatoire du schéma régional de l'organisation sanitaire (SROS) met en avant le soutien à l'exercice regroupé. La Nièvre à l'horizon 2013/2014 pourrait compter plus de 15 maisons de santé ouvertes.

Les actions de sécurité sanitaire

La sécurité sanitaire dans les établissements médico-sociaux et sanitaires

Les établissements sanitaires et médico-sociaux accueillent des populations fragiles. Outre la qualité des soins ou du suivi qui peuvent leur être apportés, l'environnement dans lequel elles évoluent ne doit pas présenter de risque pour leur santé. L'ARS vérifie que ceux-ci prennent bien en compte certains risques sanitaires :

- mise en œuvre des mesures visant à limiter le risque de développement de légionelles au sein du réseau d'eau chaude,
- réalisation des mesures volumique du radon et le cas échéant de la mise en œuvre de mesures correctives pour abaisser la concentration au-dessous de 400Bq/m³,
- amiante : vérification sur pièces des dossiers techniques amiante (DTA). Cette vérification permet de s'assurer que le propriétaire de l'immeuble a répondu aux exigences réglementaires de repérage et suivi des matériaux contenant de l'amiante,
- gestion de l'élimination des déchets de soins à risque infectieux (DASRI) par l'établissement ou les professionnels de santé intervenant dans l'établissement,
- respect de l'interdiction de fumer.

Le Plan de Contrôle des Règles d'Hygiène (PCRH) établi par l'ARS en concertation avec les préfets de la région définit les établissements qui doivent être inspectés. Pour des raisons de ressources humaines, aucune inspection n'a pu être réalisée en 2012.

Perspectives 2013 : l'arrivée d'un ingénieur et d'un technicien, fin 2012, devrait permettre de rétablir un rythme d'inspections conforme au PCRH en 2013.

Veille et sécurité sanitaire

9 signaux de légionellose et un signalement de contamination de réseau ont été signalés à la délégation territoriale de la Nièvre de l'ARS (DT 58 ARS) en 2012. 4 signaux ont donné lieu à une enquête environnementale, les autres signalements étant individuels, ils ont fait l'objet de recommandations. En outre, 3 enquêtes sur des signalements d'infections alimentaires toxiques collectives (TIAC) ont été réalisées.

La gestion des risques sanitaires liés à l'eau

Alimentation en eau potable

L'eau est un bien indispensable à la vie et à la santé. Assurer sa distribution à la population dans des conditions garantissant la sécurité qualitative et quantitative, conformément aux obligations de résultats et de moyens fixées par la réglementation, constitue un enjeu majeur pour les acteurs de l'eau.

A ce titre, l'ARS est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Outre le suivi des résultats d'analyses (1048 prélèvements sur les réseaux d'eau et captages représentant environ 50000 résultats d'analyses en 2012), ce contrôle comporte la vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires et l'inspection des installations.

En 2012, 3 installations ont été inspectées afin de vérifier le bon état des captages, le respect de la déclaration d'utilité publique (DUP) ainsi que la sécurisation des structures (mises en place d'alarmes anti-intrusion, entretien des installations).

Un des éléments réglementaires est la mise en place de périmètres de protection autour des captages. Ces périmètres ont pour but d'éviter les pollutions accidentelles. En 2012, 5 procédures ont été engagées et ont abouti à un arrêté départemental de déclaration d'utilité publique (DUP) de captage après avis du CODERST.

La délégation territoriale de la Nièvre de l'ARS (DT 58 ARS) a été destinataire de 157 signaux non conformes aux règles sanitaires, donnant lieu à 91 enquêtes (appels, fax) et ayant nécessité à nouveau 46 contrôles. 17 de ces signaux ont conduit à la prise d'une décision de restrictions d'usage, soit par un maire lorsque la non-conformité se limite à un réseau associatif ou intra communal, ou par le préfet lorsque la non-conformité concerne plusieurs communes.

La DT 58 ARS a été particulièrement mobilisée au cours du second semestre 2012 sur la thématique de l'eau potable et un nombre important de non conformités ont fait l'objet d'arrêtés de restrictions des usages concernant des syndicats alimentant un nombre relativement important d'abonnés.

La **contamination du réseau de Trailles** du SIAEP des Amognes par la géosmine a duré plus de 6 semaines. Un fort goût de terre et de vase sans anomalie analytique a conduit l'ARS à proposer la prise d'un arrêté de restriction des usages de l'eau. L'origine inhabituelle de cette contamination a retardé l'identification et la mise en œuvre des mesures de gestion. Cette situation a conduit à l'organisation de plusieurs cellules de crise, et à une coopération interservices efficace (ARS, Préfecture, DDT) en termes de gestion et de communication.

Surveillance sanitaire des eaux de loisirs

La surveillance des eaux de loisirs comprend la surveillance des eaux de piscines, des zones de baignades et baignades artificielles. A ce titre, l'ARS est chargée du contrôle sanitaire et qualitatif des eaux de baignades. Outre le suivi des résultats d'analyses (377 prélèvements d'eaux de piscines et 76 prélèvements d'eau de baignades et en 2012), ce contrôle comporte la vérification sur place du respect des dispositions législatives et réglementaires.

Piscines : la DT 58 ARS a été destinataire de 28 non conformités, dont 23 ont donné lieu à une enquête et 13 nouveaux contrôles. Deux de ces non conformités ont conduit à la fermeture temporaire des bassins.

Baignades : la DT 58 ARS n'a pas été destinataire de non conformités concernant les 16 zones de baignades naturelles durant la saison balnéaire 2012.

Depuis 2010, l'élaboration des profils de baignades vise à définir et limiter la vulnérabilité des zones de baignades. Aussi, la DT 58 ARS accompagne les gestionnaires de baignades dans l'élaboration de ces documents. En 2011, 14 profils de baignades ont été engagés, 4 ont été finalisés.

La surveillance sanitaire des eaux thermales assure sa bonne qualité, garantissant ainsi la sécurité qualitative de ces eaux et de ses utilisateurs, conformément aux obligations de résultats et de moyens fixées par la réglementation. A ce titre, l'ARS est chargée du contrôle sanitaire des eaux thermales. Outre le suivi des résultats d'analyses (58 prélèvements en 2012), ce contrôle comporte la vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires.

Gestion des risques sanitaires

Sécurité sanitaire et qualité des aliments

La protection de la santé publique nécessite de vérifier et contrôler le respect des exigences réglementaires relatives à la salubrité des denrées animales et d'origine animale avec en corollaire l'inspection des conditions de préparation, de transport et de distribution de ces denrées. **Cette inspection est effectuée « de la fourche à la fourchette »** c'est-à-dire dans tous les établissements depuis l'élevage, l'abattoir et l'atelier agroalimentaire jusqu'à la remise directe au consommateur, et répond au double objectif de constater la conformité aux normes et de rechercher les non-conformités pour un relevé éventuel des infractions. Sont également vérifiés les aspects relevant de la protection économique du consommateur.

En élevage, l'inspection concerne notamment l'identification des animaux et la traçabilité de leurs mouvements, l'alimentation des animaux et l'utilisation du médicament vétérinaire, et porte tant sur les animaux que sur les documents d'élevage.

En atelier agroalimentaire, l'inspection revêt plusieurs aspects : examens documentaires, vérifications des installations et du fonctionnement, évaluation de la maîtrise sanitaire et de la traçabilité par le professionnel, contrôles des matières premières et des produits. La fréquence des inspections est déterminée selon une analyse de risques, tenant compte notamment des autorisations administratives délivrées ou sollicitées, des dangers recensés, des méthodes de production et de commercialisation, ainsi que des antécédents de l'établissement, voire des plaintes reçues. Ainsi sont contrôlés en priorité les établissements agréés et ceux responsables de la première mise sur le marché des produits (CPMM).

L'expertise des constats effectués permet de conclure soit au maintien des activités de production, soit à l'obligation par le professionnel de mettre en œuvre des actions correctives puisqu'il est le responsable de la qualité des produits qu'il commercialise, soit, lorsque le risque d'atteinte à la sécurité du consommateur est élevé, à la nécessité d'interrompre provisoirement ou définitivement les activités considérées.

En outre, les inspections menées par la DDCSPP ont permis :

- de constater l'absence de mise en évidence de substances interdites, de contaminants de l'environnement ou de résidus de médicaments vétérinaires dans les échantillons prélevés ;
- de retirer de la consommation les viandes reconnues impropres à la consommation provenant des animaux de boucherie à l'occasion de l'inspection permanente en abattoir. En 2010, les abattoirs de la Nièvre ont produit plus de 5 307 tonnes de viandes (3 194 tonnes à Corbigny, 1 556 tonnes à Cosne/Loire et 512 tonnes à Luzy) ;
- de vérifier, au stade de la remise directe au consommateur, le respect des bonnes pratiques d'hygiène, ainsi que les aspects relatifs à la protection économique du consommateur, en particulier lors d'opérations ciblées pendant l'été, les fêtes de fin d'année ou à l'occasion de grandes manifestations.

Perspectives 2013 : les missions d'inspection en sécurité sanitaire des aliments concerneront prioritairement la poursuite de la mise en conformité des abattoirs agréés d'animaux de boucherie ou de volailles, la vérification de l'existence et de l'application d'un plan de maîtrise sanitaire dans les ateliers agréés et le contrôle des établissements responsables de la première mise sur le marché.

Le contrôle de la qualité des denrées alimentaires concerne également les points suivants :

- la qualité des produits alimentaires, notamment sur la charcuterie, l'alimentation animale, le vin et les fruits et légumes. A titre d'exemple, plusieurs rappels de la réglementation et procès verbaux concernant la vente de fruits et légumes de qualité non-loyale et non-marchande ont été rédigés ;
- l'étiquetage (composition, publicité des prix, prix à l'unité de mesure), visant à assurer une bonne information des clients ;
- le contrôle des allégations (dont nutritionnelles et de santé) sur les étiquetages, présentoirs, publicités et sites web, dont les manquements sont susceptibles de constituer des publicités commerciales trompeuses ;

- le contrôle de la loyauté des transactions (contrôle métrologique des préemballages, analyse de la composition des aliments, analyse de la véracité des mentions portées sur les cartes, menus et vins, mentions de l'origine ...).

Lutte contre les maladies animales réglementées et les épizooties

La lutte contre les maladies animales réglementées a pour but de préserver les cheptels sains et de maîtriser voire d'éradiquer les pathologies considérées. Les missions de la DDCSPP dans ce domaine consistent :

- en des inspections des qualifications sanitaires des cheptels. En élevage, l'inspection concerne notamment l'identification des animaux et la traçabilité de leurs mouvements, le dépistage ou la déclaration des maladies réglementées et la mise en œuvre des tests de laboratoire de confirmation, les conditions d'élevage au titre du bien-être des animaux, et porte tant sur les animaux que sur les documents de l'élevage ;
- ou en la mise en œuvre de mesures collectives sur une aire géographique déterminée pour limiter la diffusion des maladies épizootiques, voire pour les faire disparaître.

L'année 2012 a été principalement marquée par la poursuite des mesures de gestion de la crise sanitaire de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), apparue dans le département de la Nièvre en septembre 2007 et le suivi d'une nouvelle maladie, due au virus Schmallenberg.

La sécurité des produits non alimentaires

La DDCSPP 58 a également pour mission de veiller à la sécurité des produits et des services non alimentaires destinés aux consommateurs. Pour les produits, ces actions portent d'une part au stade de la production et importation (après dédouanement), et d'autre part au stade de la distribution.

Ainsi, en 2012, ont été suivis :

- une dizaine d'alertes de niveau communautaire (RAPEX- jouets et robots ménagers non conformes ou dangereux...) ;
- une trentaine de retraits volontaires par les fabricants ou distributeurs d'articles présentant un risque avéré (produits ressemblant à des denrées alimentaires pouvant entraîner des suffocations chez l'enfant, jouets et peluches, robots ménagers, tables à langer, matériel d'outillage, ...) ;
- la mise en œuvre des contrôles renforcés dans les secteurs prioritaires sur les produits suivants : équipements de protection individuelle (lunettes de soleil, casques), articles de puériculture, matières fertilisantes dont les composts intégrant des boues de stations d'épuration (MIATE), biocides et autres produits chimiques (dont application du Règlement REACH), bijoux (recherche de plomb et de nickel non mentionnés), jouets, teneur en métaux lourds dans les céramiques alimentaires, matériel électrique (guirlandes électriques, ponceuses) etc...
- des contrôles approfondis au stade de première mise sur le marché.

La DDCSPP58 suit de manière plus approfondie la sécurité et la loyauté des produits au stade des entreprises de première mise sur le marché (producteurs, fabricants et importateurs) afin d'agir le plus en amont possible. La programmation des interventions répond à une analyse de risques établie au niveau national dans le cadre de la démarche qualité de la DGCCRF.

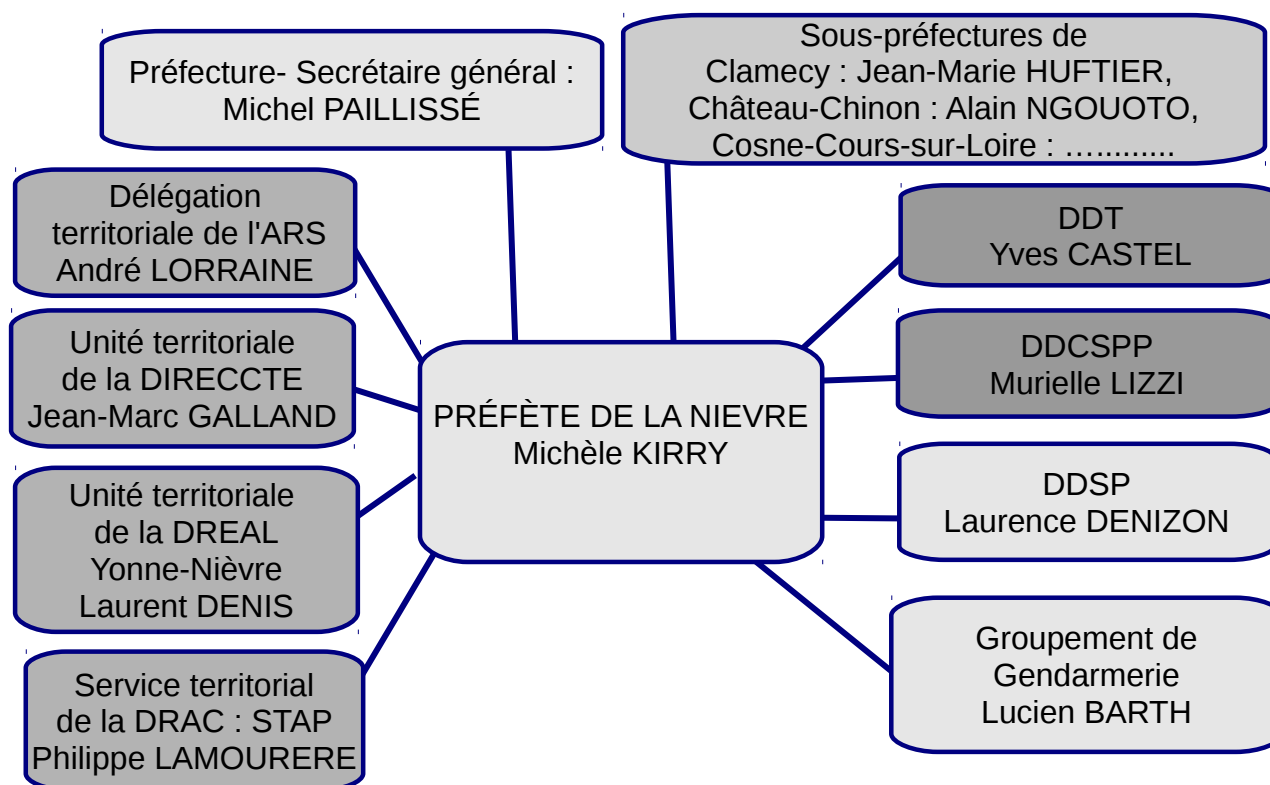
Le programme prévu pour 2012 sur le département a été réalisé en totalité (matériel électrique, secteur chimie). Les contrôles ont été renforcés en 2012 dans les secteurs suivants :

- sécurité des prestations de soins à la personne : séances UV dans les instituts de beauté, blanchiment des dents avec des teneurs en peroxydes surdosées, tatouages permanents, salons de coiffure. Des actions conséquentes ont été menées en matière de qualification professionnelle dans les salons de coiffure, afin de faire appliquer la réglementation en vigueur, laquelle oblige la présence permanente d'une personne dûment qualifiée pour des raisons de sécurité (risques chimiques liés aux teintures, de brûlures etc). Ces enquêtes ont conduit à la rédaction de plusieurs avertissements, pour absence, même momentanée, de personnes qualifiées dans des salons ouverts au public, puis, pour les établissements n'ayant pas modifié leurs pratiques entre temps, à la rédaction de procès-verbaux transmis au Parquet.

- sécurité des prestations sportives et de loisirs (sécurité des aires de jeux, des clubs de remise en forme, des parcours acrobatiques en hauteur, des bases nautiques, des centres équestres). Ainsi, les contrôles sur les aires de jeux municipales et privées ont donné lieu à de nombreuses mesures administratives visant à mettre en conformité les aires avec la réglementation (une vingtaine au total).

Perspectives 2013 : Les thématiques dominantes en 2012 seront poursuivies en 2013 (sécurité des céramiques, aires de jeux notamment dans les établissements scolaires pour 2013, jouets, produits chimiques) et complétées par des enquêtes sectorielles (matériels électriques dont luminaires et guirlandes, qualité et sécurité des articles textiles, qualité et sécurité des parquets, laveries automatiques...).

IX-Organisation territoriale de l'État dans la Nièvre



DT ARS : Direction territoriale de l'Agence régionale de Santé

Tél. 03 86 60 52 02 – Mél. : ars-dt58-delegation-territoriale@ars.sante.fr

UT DIRECCTE : Unité Territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi : Tél. 03 86 60 52 71 – Mél. : dd-58.direction@travail.gouv.fr

UT DREAL : Unité territoriale de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Tél. 03 86 46 67 00 Mél. : ut5889n.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr

STAP : Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine : Tél. 03 86 71 93 32 – Mél. : stap58@culture.gouv.fr

DDT : Direction départementale des Territoires –Tél. 03 86 71 70 01 – Mél. : ddt@nievre.gouv.fr

DDCSPP : Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Tél. 03 58 07 20 30 – Mél. : ddcsp@nievre.gouv.fr

DDSP : Direction départementale de la Sécurité Publique –Tél. 03 86 60 53 00 – Mél. : ddsp58@interieur.gouv.fr

Groupement de Gendarmerie – Tél. 0 86 71 73 05 – Mél. : ggd58@gendarmerie.interieur.gouv.fr

AUTRES SERVICES

Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ Yonne/Nièvre) : Roland POINARD

Tél. 03 86 71 68 10- Mél. : ddpjj-auxerre@justice.fr

Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : Jean-Claude SAMMUT - Tél.03.86.60.37.58 - sit : www.sdis58.f

Archives départementales : Thomas ROCHE - Tél. 03.86.60.69.74 - Mél. : archives@cg58.fr

Direction Académique des services de l'Education Nationale (DASEN) : Vincent STANEK

Tél. 03 86 71 86 71- Mél. : ia58@ac-dijon.fr

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) : Catherine DEHAIS -

Tél. 03 86 71 90 85 - Mél. : sec.sd58@onacvg.fr

Délégation Militaire départementale (DMD)- Pierre-Éric DURAND - Tél. 03 86 59 95 80 - Mél. : dmd58@wanadoo.fr

Direction départementale des Finances Publiques (DDFIP) : Christian LAURENT

Tél. 03 86 71 96 04 - Mél. : ddfip58@dgfip.finances.gouv.fr